



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

2011 | RAPPORT

sur la situation en matière
de développement durable





Table des matières

Introduction sur le développement durable.....	5
Cadre réglementaire et composition du rapport.....	6
I) Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable	8
1. La lutte contre le changement climatique.....	9
a) L'amélioration de la connaissance des enjeux climatiques et énergétiques du territoire.....	9
b) L'information et la sensibilisation des acteurs aux problématiques liées au climat.....	10
c) La réalisation d'études pour le développement des énergies renouvelables.....	11
d) Le soutien à la construction et réhabilitation de logements durables.....	12
e) Le développement d'un réseau de transports durable.....	13
2. La cohésion sociale et la solidarité.....	15
a) La prévention de la délinquance.....	15
b) L'accès au droit.....	16
c) Le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle.....	17
d) L'accès aux transports pour tous.....	19
e) Le développement de logements vecteurs de mixité sociale.....	20
3. La préservation de la biodiversité.....	23
a) La gestion des sites Natura 2000.....	23
b) La gestion durable des forêts privées.....	23
c) La prise en compte de la biodiversité dans le document de planification communautaire : le SCOT.....	24
d) Le nouveau Programme Local Habitat (PLH) 2012-2017.....	24
e) Le suivi de projets en lien avec la préservation de la biodiversité.....	24
f) Le rétablissement d'écosystèmes qui avaient disparu.....	25
4. L'épanouissement de tous les êtres humains.....	26
a) L'accès pour tous à la culture et au patrimoine.....	26
b) L'information et l'éducation au développement durable.....	29
c) Une mobilité ouverte à tous et respectueuse de la qualité de vie.....	32
d) Le développement de logement et bâtiments qui répondent aux besoins des habitants.....	34
e) La prévention des risques, des nuisances et des pollutions.....	35
5. Les modes de production et de consommation responsables.....	36
a) Une collecte responsable des déchets.....	36
b) Une agriculture durable et locale.....	38



II) La CASA, exemplaire et responsable.....39

1.	La gestion des ressources humaines.....	40
a)	Les actions en matière de handicap.....	40
b)	Les conditions d'hygiène et de sécurité des agents.....	40
c)	L'épanouissement et le bien-être des agents.....	41
2.	La commande publique.....	44
a)	L'intégration de clauses environnementales dans la commande publique.....	44
b)	L'intégration de clauses sociales.....	45
3.	La gestion durable du patrimoine.....	46
a)	Une politique énergétique spécifique aux équipements communautaires.....	46
b)	La construction et la réhabilitation durable des bâtiments CASA.....	47
c)	La maintenance durable des équipements communautaires.....	49

III) La cohérence de l'ensemble des actions menées avec les 5 éléments de méthode du développement durable.....50

1.	L'organisation du pilotage.....	51
a)	Les instances décisionnelles.....	51
b)	Le suivi des projets par le Comité de Direction.....	51
c)	Le suivi opérationnel des projets.....	51
2.	La participation des acteurs.....	53
a)	La participation des acteurs internes à la CASA (agents et élus).....	53
b)	La participation des citoyens et des acteurs du territoire.....	53
3.	La transversalité des approches.....	57
a)	La transversalité en matière de gouvernance interne.....	57
b)	La transversalité dans la conduite des projets externes.....	58
4.	L'évaluation.....	62
a)	L'évaluation en interne.....	62
b)	L'évaluation des politiques et des actions menées sur le territoire.....	63
5.	L'amélioration continue.....	64
a)	L'amélioration continue en interne.....	64
b)	L'amélioration continue dans la conduite des politiques.....	64



IV) Évaluation sur la situation en matière de développement durable.....66

1. Évaluation de la conduite des politiques publiques.....67
2. Évaluation du fonctionnement interne de la collectivité.....68
3. Évaluation de la méthodologie.....69

Conclusion.....70

Glossaire.....71

Introduction sur le développement durable

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, Notre Avenir à tous (1987), par " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Afin d'atteindre cet objectif de développement, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés :

- l'économie
- l'environnement
- le social

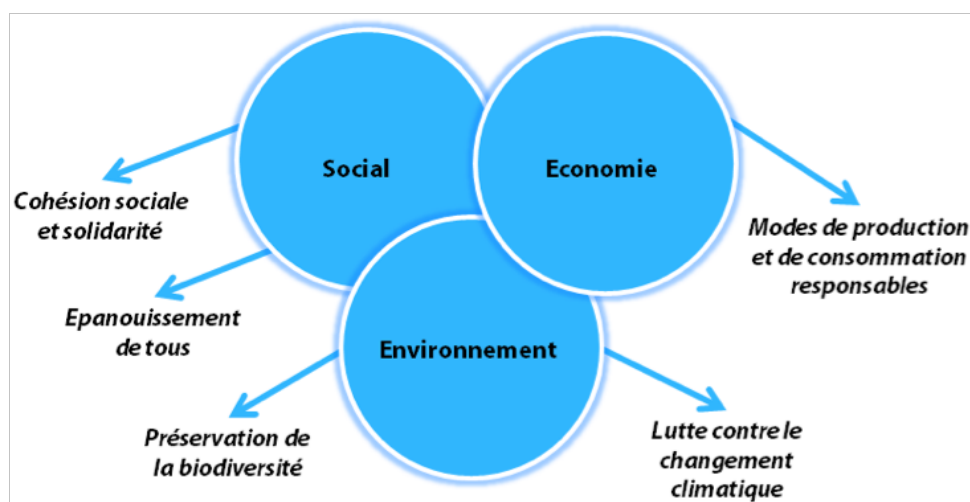
À long terme, il ne peut y avoir de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Des trois piliers du développement durable, ressortent cinq grandes finalités :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement des êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité
- Les modes de production et de consommation responsables

Lors de la réalisation d'un projet, sur le territoire d'une collectivité par exemple, une approche développement durable prend en considération l'impact de ce projet au regard des cinq finalités DD.

Illustration des 3 grands piliers du développement durable et de ses 5 finalités





Cadre réglementaire et composition du rapport

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser son rapport sur sa situation en matière de développement durable.

Ce dernier s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes directions par le biais d'entretiens individualisés et à la lumière des divers rapports d'activités, le rapport est construit à partir d'une trame conseillée par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'ensemble, ou du moins une grande partie des actions et programmes menés par la CASA ces dernières années ont été examinés au regard du développement durable. Ce premier rapport, qui devra être produit chaque année, présente un état des lieux de la situation de la CASA en matière de développement durable, et fait état des pratiques opérées autant à l'échelle du territoire qu'en matière de gouvernance interne. Si ce rapport, parce qu'il est le premier, a vocation à être un bilan général sur plusieurs années, les prochains rapports suivront une logique de bilan annuel.

Deux grandes parties composent ce rapport :

1) Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la cohésion sociale et la solidarité,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- les modes de production et de consommation responsables

2) Un bilan des actions conduites en interne et l'intégration des engagements du développement durable dans :

- la gestion des ressources humaines,
- la commande publique,
- la gestion du patrimoine de la collectivité.

3) A la lumière de ces deux premières parties, a été analysée la cohérence des actions menées par rapport à une démarche de développement durable, sur la base de 5 éléments de méthode :

- l'organisation du pilotage,
- la participation des acteurs,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation,
- l'amélioration continue.



PREMIÈRE PARTIE

Des actions menées sur le territoire qui répondent aux 5 finalités du développement durable

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité
3. La cohésion sociale et solidarité
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Les modes de production et de consommation responsables

1. La lutte contre le changement climatique

La CASA est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique et de protection de l'atmosphère sur son territoire, et ce afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ▶ **Améliorer sa connaissance des enjeux climatiques et énergétiques**
- ▶ **Informier et sensibiliser les acteurs sur ces problématiques**
- ▶ **Réaliser des études pour le développement des énergies renouvelables**
- ▶ **Favoriser la construction ou la réhabilitation de logements durables**
- ▶ **Développer un réseau de transports durable**

L'ensemble de ces objectifs est repris dans le Plan Local Energie Environnement (PLEE) de la CASA, qui a permis de fédérer l'implication d'un ensemble d'acteurs en matière de lutte contre le changement climatique. Le PLEE est une des actions de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable signée en 2004 avec l'Etat afin d'engager des actions concrètes associant protection de l'environnement et développement du territoire. Il intègre 24 actions prévues entre 2009 et 2012.

Conformément à la réglementation, la CASA, en collaboration avec le chargé de mission PCET inter-collectivités et les collectivités partenaires, élabore actuellement un Plan Climat Energie Territorial (PCET), qui constituera la suite du PLEE. La réalisation d'un profil climat sur le territoire permettra de fixer des objectifs précis de réduction des gaz à effet de serre (GES), ainsi que de mettre en œuvre un programme d'actions pour atteindre ces objectifs et adapter le territoire au changement climatique.

a) L'amélioration de la connaissance des enjeux climatiques et énergétiques du territoire

- ▶ **Mise en place de l'outil «Information et aide à la décision sur la qualité de l'air»**

En partenariat avec AtmoPaca, association agréée pour la surveillance de l'air, cet outil a permis la réalisation d'une modélisation fine de la pollution de fond et de proximité sur le territoire. A cela, s'est ajoutée une étude de scénario d'évolution de la qualité de l'air sur des projets CASA (mise en place du TCSP avant/après...).

- ▶ **Mise en place d'un outil d'aide à la décision par rapport aux émissions de GES**

L'outil « bilan carbone coopération métropolitaine », commun à plusieurs collectivités des Alpes Maritimes, permet une extraction des consommations énergétiques et des émissions de GES par secteur et par type d'énergie. L'intérêt de cet outil est d'être croisé à d'autres outils existants tels que la base de données régionale Energ'Air afin de pouvoir comparer les données en termes d'ordres de grandeur.



► **Réalisation d'une thermographie aérienne**

La thermographie aérienne a permis de fournir un état des lieux sur la qualité de l'isolation des logements du territoire et de cibler sur les zones les plus sensibles en vue de futures actions potentielles.

► **Réalisation du Bilan Carbone « patrimoine et services » de la CASA**

Cette étude, réalisée en 2009, a permis de mettre en évidence les activités les plus émettrices de gaz à effet de serre. Le traitement des déchets, compétence déléguée à Univalom (unité de valorisation des ordures ménagères), est l'activité la plus émettrice de GES avec 62% des émissions. Viennent ensuite les déplacements des agents et les immobilisations patrimoine, postes sur lesquels la réflexion se portera plus particulièrement pour les actions futures. Ce document sera mis à jour dans le cadre de la réalisation du Bilan Carbone territoire.

► **Réalisation du Bilan Carbone territoire (action à venir dans le cadre du PCET)**

Cette étude permettra d'établir un état initial des émissions directes et indirectes de CO2 générées au niveau de l'ensemble du territoire, incluant les activités des résidents, des industriels et de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire. L'objectif sera de définir les enjeux prioritaires et stratégiques et mettre en place un plan de réduction des émissions de CO2.

b) L'information et la sensibilisation des acteurs aux problématiques liées au climat

► **Relais des prévisions de pollution atmosphérique auprès des populations sensibles**

En partenariat avec AtmoPaca, mise en place d'une procédure qui permet de prévoir et anticiper les pics de pollution, et de les relayer auprès des populations sensibles et des communes afin que les activités soient adaptées et que le pic de pollution diminue.

► **Création et animation d'un Espace Info Energie (EIE)**

La mise en place de l'EIE et le recrutement d'un conseiller info-énergie ont permis la création d'un réseau d'informations de proximité, à travers un conseil personnalisé et gratuit sur les problématiques énergétiques (réalisation de travaux d'isolation, investissement dans les énergies renouvelables, solutions existantes...) à destination des particuliers mais aussi des très petites entreprises et des collectivités.

► **Sensibilisation du public aux déperditions énergétiques des bâtiments**

Plus d'une vingtaine d'événements ont été organisés dans les communes afin de communiquer les résultats de la thermographie aérienne aux habitants, les sensibiliser aux économies d'énergie, et leur faire connaître l'Espace Info-Energie de la CASA, qui a été associé à l'opération.

► **La participation au projet « Ecoffices »**

Ce projet innovant, développé par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), avait un double objectif : réduire les consommations énergétiques du bâtiment du CSTB, mais également développer des pratiques "éco-responsables" chez les employés à travers un « concours énergétique » mettant 3 équipes en compétition pendant 4 mois. Au total, l'expérience a permis une économie de 10 à 15% d'énergie sur les 4 mois. Plus de 400 capteurs ont ainsi apporté des mesures en temps réel de la consommation sur les différents postes du bâtiment. La possibilité d'une réplique inter-entreprise du concept est actuellement à l'étude par les partenaires.

► **Des actions de sensibilisation sur l'utilisation des transports en commun auprès des usagers**

Mise à disposition de navettes lors d'animations sportives et culturelles afin de favoriser le transport collectif et limiter les déplacements individuels (ex : Festival Transetnik...).

c) La réalisation d'études pour le développement des énergies renouvelables

► **Etude des potentialités de développement des énergies renouvelables**

Le potentiel de développement du photovoltaïque sur la CASA a été particulièrement mis en avant dans cette étude en raison de sa sous-exploitation par rapport aux conditions d'ensoleillement dont bénéficie le territoire.

► **Etude des ressources locales en bois énergie et des potentialités de mobilisation effective**

Etude sur la ressource en bois, réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) CASA/CAPAP et mise en œuvre du PAT : mobilisation de la ressource, stockage du bois, établissement de contrats d'approvisionnement entre les parties.

► **Etude de faisabilité pour la réhabilitation d'une microcentrale hydraulique au Bar-sur-Loup (action à venir)**

Prévu sur le site de l'ancienne papeterie du Bar-sur-Loup, ce projet a vocation à être exemplaire en matière de production d'électricité à partir d'une énergie renouvelable telle que l'hydraulique dans le respect de l'environnement, des milieux aquatiques et du site classé Natura 2000.



d) Le soutien à la construction et la réhabilitation de logements durables

Les politiques de l'habitat sont elles aussi mises en cohérence avec des objectifs d'adaptation au changement climatique, et les objectifs sont définis notamment dans le nouveau **Programme Local de l'Habitat (PLH)** adopté au Conseil Communautaire du 23 décembre 2011.

► **Soutien à la prise en compte de la Haute Performance Environnementale (H.P.E.) dans la production de logements**

La CASA a choisi d'intégrer des exigences énergétiques dans la production de logements. Le nouveau PLH prévoit d'ailleurs d'inscrire les constructions neuves dans une démarche de développement durable en aidant les maîtres d'ouvrages à suivre des procédures de certification et de labellisation. En 2009, la CASA a ainsi lancé un appel à projet pour la réalisation d'un programme immobilier à dominante sociale, le « 608 route de Grasse », labélisé "BBC EFFINERGIE".

► **Favoriser la réhabilitation des logements sociaux par les bailleurs**

Une mise à niveau du parc locatif social sur le plan énergétique est prévue dans le nouveau PLH. Un programme pluriannuel de réhabilitation sera mis en place ainsi qu'un soutien à l'amélioration de performance énergétique.

► **Poursuivre la réhabilitation du parc privé et la compléter par le volet énergétique (action en cours)**

L'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique s'effectuera en complétant les aides financières en direction des propriétaires occupants dans le cadre du FART (Fond d'Aide à la Rénovation Thermique) et en partenariat avec la SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'accession à la Propriété).

► **Création d'éco-quartiers**

Deux démarches d'écoquartiers ont été engagées : l'écoquartier des Maurettes à Villeneuve-Loubet (phase de permis de construire), et l'écoquartier Rayon de Soleil à Vallauris (phase de fin d'études).

► **Groupes de réflexion sur les modalités d'intégration de la qualité environnementale et des énergies renouvelables dans la construction (action en cours)**

Organisation de groupes de travail afin d'élaborer un cahier de recommandations environnementales à destination des particuliers et des maîtres d'ouvrages pour les projets de construction, mais aussi des communes pour les intégrer dans leur PLU et PADD. Co-édition d'un guide éco-construire en partenariat avec la CAPAP et diffusion via l'Espace Info Energie aux communes et maîtres d'ouvrages.

► **Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux**

Réalisation d'une campagne de diagnostics énergétiques pour les bâtiments communaux et acquisition d'une caméra thermique pour la réalisation de clichés permettant visuellement de mettre en avant les défauts des bâtiments audités.

e) Le développement d'un réseau de transports durable

La démarche de lutte contre le changement climatique s'étend au domaine des transports, notamment avec l'adoption du Plan Déplacements Urbains (PDU) en 2008, qui a pour missions le développement des alternatives à l'automobile et la mise en place de projets favorisant « l'écomobilité ». De plus, avec plus de 8,5 millions de voyages en 2010, l'utilisation des bus monte en puissance sur le territoire, et la CASA a affirmé sa volonté d'augmenter encore l'utilisation des transports en commun.

► **Création de la ligne express Antibes-Sophia**

Avec un passage toutes les 30 minutes, la ligne express Antibes-Sophia fait le trajet en 25 minutes. Cette ligne permet d'assurer une continuité depuis la ligne ferroviaire vers le pôle d'emploi majeur de l'agglomération et relier le nord d'Antibes à son centre-ville.

► **Le développement du covoiturage**

En 2006, la CASA, le SITP et Sillages ont conclu une convention cadre de partenariat pour la création d'un site internet de covoiturage pour une durée de trois ans renouvelables. Le site dénommé www.ottoetco.org a été mis en ligne en 2008. En deux ans, ce sont plus de 10 500 personnes qui l'ont visité et plus de 700 personnes inscrites.

► **Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) (action en cours)**

Avec un bus-tram toutes les six minutes en heure de pointe et un trajet de moins de 30 minutes entre Antibes et Sophia-Antipolis, le projet de TCSP prévu à l'horizon 2016, renforcera la part de déplacements effectués en transports collectifs, en proposant une offre adaptée de report modal de la voiture vers le transport en commun. En réduisant le trafic routier, il aura un double impact sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air.

► **Construction d'un pôle d'échanges sur Antibes (action en cours)**

La construction d'une plateforme multimodale est en cours, elle permettra une meilleure articulation des trajets en train avec le bus, le vélo ou la marche à pied.

► **Création de parcs relais (action en cours)**

La création de parcs relais sur les futures stations intermodales du bus-tram, et près des différentes gares ferroviaires permettra aux automobilistes de laisser leurs véhicules pour utiliser un mode alternatif.

► **Le développement du vélo (action en cours)**

Dans sa volonté de proposer des alternatives de mobilité efficace sur son territoire, la CASA s'implique fortement pour le mode « vélo ». Trois actions sont prévues dans le PDU :

- l'expérimentation d'une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes
- la réalisation d'itinéraires cyclables pour relier les équipements de proximité et mailler le territoire
- le renforcement du stationnement des vélos sur le domaine public

Dans ce cadre, plusieurs axes de travail ont été proposés :

- 1) Etendre le réseau cyclable par la création d'infrastructures pour les vélos correspondant aux besoins de mobilité. La CASA encourage ainsi les initiatives communales en attribuant des fonds de concours au titre du PDU.
- 2) Mise en service d'une offre de location de vélos.
- 3) Etude de faisabilité d'itinéraires cyclables sur Biot, Antibes, Opio et Roquefort, et lancement d'une nouvelle étude sur La Colle sur Loup, Châteauneuf et Valbonne dans le cadre du PLEE.



2. La cohésion sociale et la solidarité

La CASA s'attache à renforcer le lien social et la solidarité entre les populations de son territoire par la mise en place d'actions dans plusieurs domaines :

- ▶ **la prévention de la délinquance**
- ▶ **l'accès au droit**
- ▶ **le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle**
- ▶ **l'accès aux transports pour tous**
- ▶ **le développement de logements vecteurs de mixité sociale**

a) La prévention de la délinquance

La CASA considère les actions de prévention de la délinquance comme étant d'intérêt communautaire et y participe activement par la mise en œuvre de :

▶ **l'Unité de Prévention Jeunesse 16/25 ans**

Elle agit pour l'insertion sociale des jeunes sur 7 communes : Vallauris, Antibes, Valbonne, Biot, Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup et Le Bar-sur-loup. 600 jeunes sont suivis en moyenne par an.

▶ **mesures alternatives aux poursuites judiciaires et classement sous condition.**

Par exemple, le **Travail d'Intérêt Général (T.I.G.)**, les dispositifs Auteurs de violence conjugale....

Dans le cadre du service de collecte des déchets, la CASA accueille et encadre ainsi des personnes en travaux d'intérêt généraux. En 2010, une trentaine de jeunes en T.I.G. ont été accueillis. Les autres dispositifs sont mis en œuvre à l'Antenne de Justice d'Antibes par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre d'une convention avec le TGI de Grasse.

▶ **classes relais**

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la CASA apporte une réponse globale et concertée à des jeunes en grande difficulté d'insertion scolaire et socioprofessionnelle. L'intervention de l'équipe de prévention porte sur quatre axes :

- une présence au sein de la classe relais afin de définir un accompagnement éducatif adapté
- l'accompagnement vers des structures sportives, culturelles ou de loisirs, et l'organisation d'ateliers à vocation d'intégration sociale
- le soutien aux jeunes dans la réalisation d'un projet de formation, d'insertion scolaire ou professionnelle en lien avec la Mission Locale Antipolis
- l'accompagnement vers des projets individuels ou collectifs notamment de solidarité.



b) L'accès au droit

De nombreuses actions sont menées pour permettre à un public fragilisé d'accéder au droit, notamment les personnes victimes de violence, de précarité ou de discrimination.

► **La gestion de plusieurs unités spécialisées gérées entièrement par la CASA**

- o **L'Unité Parenthèse** intervenant sur la prévention des violences conjugales auprès des victimes et des auteurs de violence (animation d'un groupe de parole des victimes, travail collectif avec le TGI de Grasse et la Préfecture sur la reconnaissance des violences psychologiques etc ...)

- o **L'Unité Trait d'Union**, espace de rencontre parents-enfants conventionné avec le T.G.I. de Grasse et la C.A.F. des Alpes Maritimes.

- o **Trois Antennes de Justice** présentes à Antibes, Vallauris et Valbonne mettent en œuvre, en relation étroite avec le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), la politique d'accès au droit à partir de permanences d'avocats et de notaires. Elles ont une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du public, et permettent d'offrir une réponse de proximité aux attentes des citoyens.

- o Une permanence d'accès au droit de la **HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)**, depuis 2010 sur la commune d'Antibes.

- o Une permanence sur la **Médiation familiale** a vu le jour en 2010 à Vallauris.

► **Le financement de plusieurs associations œuvrant pour l'accès au droit**

- o L'association « Touche Pas à Mon Corps » met en œuvre **une action de soutien et de prévention envers les femmes et mineurs victimes de violences**, dans le cadre notamment de permanences hebdomadaires effectuées à Valbonne.

- o Les associations HARJES et MONTJOYE pour **l'aide aux victimes**

- o Le CIDF pour le **Droit des Femmes**

- o L'ADIL pour le **Droit au logement**.

c) Le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle

La CASA s'efforce de renforcer les dispositifs d'accès et de retour à l'emploi pour les publics les plus fragilisés. Le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet ainsi à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier de contrats de travail et de s'orienter vers des structures dont l'activité est précisément l'insertion sociale et professionnelle. Plusieurs actions ont été mises en place dans ce cadre :

► **La Mission locale Antipolis**

- o Accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle de 3 500 jeunes par an.
- o Prescripteur des formations – Accès à la Santé - Gestion du FDAJ – Organisation du parrainage – Mise en œuvre des dispositifs gouvernementaux (CIVIS/ CUI/ Alternance...)

► **Les chantiers écoles et chantiers d'insertion**

- o Réalisation d'un **Chantier Ecole Fresque Communauté Céramique à Vallauris** en partenariat avec Adrafom06 pour le renouvellement urbain (16/25 ans) -Chantier Ecole à Valbonne en partenariat avec le Club Omnisports de Valbonne – Chantier Ecole à Antibes avec le Greta sur l'environnement au Cap d'Antibes.
- o Création en 2008 d'un **Chantier d'Insertion** « Environnement - espaces Verts» permanent en collaboration avec l'association CMIEU (Chantiers Mobiles d'Insertion par l'Ecologie Urbaine). Ce projet permet à la fois au public ciblé de bénéficier d'une formation aux techniques d'entretien des espaces verts, mais participe également à la valorisation du patrimoine communautaire.
- o Etude pour la création d'un **nouveau chantier d'insertion** en partenariat avec le Réseau Cocagne : **les Jardins du Loup** à la Papeterie du Bar sur loup (culture maraîchère biologique et vente des produits de la culture).

► **La participation à l'élaboration du Service Civique avec MEDIATERRE**

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager au service d'une **mission d'intérêt général** entre six et douze mois dans une association ou une collectivité territoriale. La CASA va ainsi missionner des jeunes volontaires des quartiers sensibles auprès de familles modestes du territoire. Ces jeunes auront en charge de sensibiliser les familles à l'adoption de gestes éco-citoyens au quotidien. Leur mission s'accompagnera d'un tutorat individualisé et d'un programme de formation.

► **Le Forum Emploi et Handicap**

Travail en partenariat avec le CCAS (Caisse Centrale des Activités Sociales) d'Antibes pour la mise en place du Forum Emploi et Handicap en 2009 et 2010. Apport d'informations sur les dispositifs existants en création d'entreprise, spécifiques aux personnes reconnues travailleurs handicapés.

► **Le RAID pour l'emploi**

Organisation du **RAID pour l'emploi des jeunes** en partenariat avec le Club Omnisports de Valbonne et la Mission locale Antipolis. Le but est d'accompagner et d'aider les 18/25 ans inscrits dans un projet d'insertion professionnelle, à découvrir les entreprises présentes sur le territoire en développant leur autonomie et leur responsabilité. Au total 50 jeunes ont pu soit accéder au marché du travail, soit décrocher un emploi durable ou une formation débouchant sur un emploi.

► **Les formations, accompagnements, ateliers et conférences sur l'emploi**

o **La Maison de l'Emploi** de la CASA favorise l'émergence de nouveaux projets basés sur l'immersion de personnes en difficulté au sein d'entreprises privées. Des comités de suivi ont été mis en place pour les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) du territoire depuis 2008 constitués des principaux acteurs intervenant sur ces champs (Pôle Emploi, Mission Locale...). De plus, dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises, elle organise et anime tout au long de l'année des ateliers, réunions, et conférences à destination des porteurs de projet. Depuis 2008, 1500 personnes ont participé à ces ateliers. En 2011, 50 ateliers ont été organisés avec plus de 300 participants.

- Les « **Vendredis de la Création** » : accompagnement des porteurs de projets à la création d'entreprise
- Les « **Mardis des Experts** » : ateliers thématiques en présence d'experts bénévoles dans différentes disciplines
- Les « **Mardis des Repreneurs** » : ateliers sur la reprise d'entreprise

o Une **formation d'initiation à l'informatique** et à l'utilisation du **site pole-emploi.fr** en partenariat avec Pôle Emploi, a également été organisée en 2010 afin d'augmenter l'autonomie des demandeurs d'emploi dans leurs recherches. 8 sessions de 2 jours de formation ont été organisées pour 32 demandeurs d'emploi.

o Une formation poids-lourd pour 3 jeunes a été organisée par la direction de la Politique de la Ville.

o La CASA soutient également de nombreuses associations favorisant l'emploi chez les jeunes (ADRAFOM : Atelier de recherche d'emploi pour les jeunes, FJT/ MJC : accompagnement des jeunes dans leur démarche de projet et de demande de subvention...)

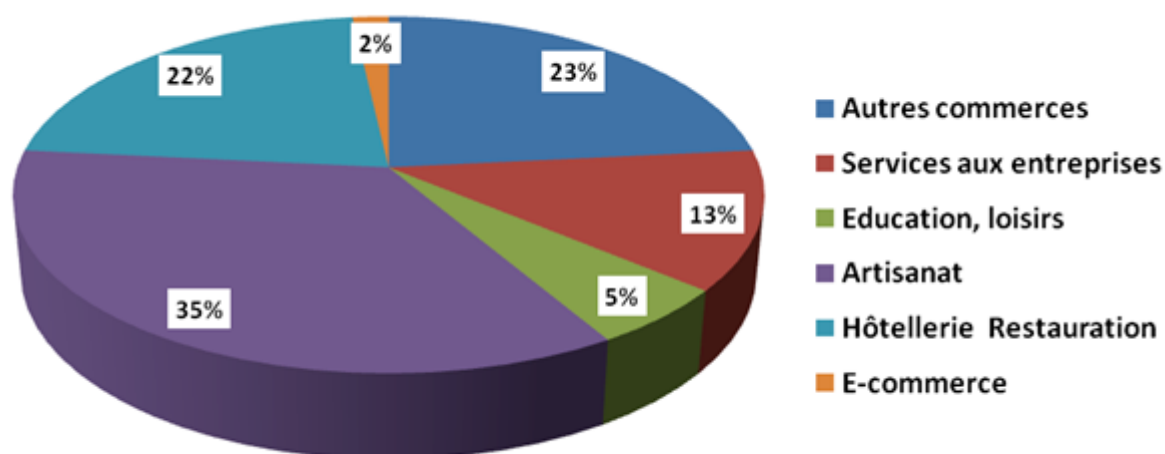
► Initiative Agglomération Sophia Antipolis

La Plateforme Initiative Agglomération Sophia Antipolis est dédiée au financement et à l'accompagnement des jeunes entreprises. Elle est membre du réseau France Initiative, fédérant 250 plateformes en France.

Résultats depuis le lancement opérationnel d'Initiative Agglomération Sophia Antipolis (depuis janvier 2009 soit 3 années complètes) :

Prêts d'honneur accordés (nb)	Entreprises créées/reprises (nb)	Montant prêts d'honneur (€)	Prêts bancaires associés (€)	Emplois créés/maintenus
141	111	828 500	6 020 400	199

Répartition par secteurs d'activités :



► L'élaboration de guides spécialisés afin de rendre visible l'offre de service du territoire en matière d'emploi, de formation, et de création d'entreprise

- o Le Mémento Emploi : recensement des acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi et de l'IAE ainsi que leurs compétences respectives.
- o Le Guide de la Création d'Entreprise sur le territoire de la CASA présentant les prestations des acteurs intervenant à chacune des étapes du projet de création d'entreprise.
- o Le Guide de la Formation Continue ayant pour vocation à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.
- o Le Mémento social : en cours de réalisation. Il recensera les acteurs sociaux du territoire et leur prestation afin de faciliter l'orientation des publics fragilisés.

o Le portail informatif et d'échanges, le site internet. Il est à destination des demandeurs d'emploi, des porteurs de projet et des entreprises et a pour objectifs de synthétiser et rendre lisible l'offre de service du territoire, ainsi que d'accompagner l'utilisateur tout au long de sa recherche d'emploi ou création d'entreprise. Plus de 3500 internautes ont visité le site depuis sa mise en ligne en mars 2011.

d) L'accès aux transports pour tous

Le domaine des **transports** est également acteur du lien social et de la solidarité sur le territoire.

o Envibus possède la gamme tarifaire la plus basse du département. Les "pass liberté" permettent de voyager gratuitement sur le réseau selon certains critères (notamment les bénéficiaires de la CMU ou les demandeurs d'emploi non imposables).

o En 2009, la création du **service PGDM** (Personnes en Grandes Difficultés de Mobilité) a permis à 11 159 personnes de se déplacer via Icilà, le transport collectif à la demande d'Envibus, grâce à un accompagnement personnalisé et adapté. Le service PGDM est complété par les 18 lignes régulières accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite sur les 21 que compte le parc Envibus.

o En équipant les bornes d'aide à l'information des voyageurs d'un **système d'alerte** pour le conducteur du bus, le **GYROSTOP**, Envibus réalise une première en France. Prévenu à l'avance qu'il devra prendre en charge une personne à mobilité réduite, le conducteur peut anticiper les dispositions nécessaires pour faciliter la montée à bord. L'expérimentation est actuellement lancée sur 3 bornes à Antibes : Ruban Bleu, Chapelle des Combes et Passerelle SNCF.



e) Le développement de logements vecteurs de mixité sociale

1. Les outils d'observation

En matière de logement, la CASA utilise des outils d'observation afin d'approfondir la connaissance des indicateurs de cohésion sociale sur son territoire.

► **L'Observatoire de la Demande de Logement Social (ODLS)**

L'ODLS permet de suivre l'évolution de la demande dans le temps et dans l'espace (13 guichets de proximité sur la CASA). L'observation de ces données permet de dégager le profil type du ménage demandeur et les lieux où doivent être développés des programmes de logements sociaux.

► **La Plateforme Hébergement Logement**

Cet outil s'adresse aux professionnels. L'objectif est d'analyser les situations d'urgence signalées par les partenaires sociaux, établir un diagnostic partagé et orienter les personnes vers un hébergement adapté.

► **Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017**

Dans le nouveau PLH, un diagnostic très détaillé a été réalisé en amont pour faire état du fonctionnement du marché local du logement et des conditions d'habitat du territoire.

2. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017 : un programme d'actions concret

Au-delà de ces outils d'observation et d'aide à la décision, la CASA affirme sa politique sociale et solidaire en matière de logement, à travers un plan d'actions concret (21 fiches actions) défini dans son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les actions du PLH répondent à des enjeux de cohésion sociale et de solidarité, avec un travail sur la mixité pour répondre à la diversité des besoins, et un développement équilibré et solidaire du territoire en donnant accès à tous au logement et à la ville. Plusieurs actions en ce sens ont été définies :

► **Développer une offre locative sociale**

56% de l'objectif de production de la CASA entre dans le cadre d'une production de logement locatif social. Outre une offre en construction neuve via les organismes HLM, une remise sur le marché de logements vacants et un réajustement des aides aux propriétaires bailleurs (aide aux travaux de réhabilitation et à l'amélioration des performances énergétiques) sont prévus au travers de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de cohésion

sociale (OPAH CS) et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain du centre-ville de Vallauris (OPAH RU).

► **Développer l'offre pour les personnes en difficulté**

Il s'agit de répondre aux besoins des personnes non autonomes face au logement en complétant l'offre existante et en développant des structures de type maison relais ou pension de famille.

► **Conforter le parcours résidentiel des jeunes**

L'objectif est de répondre à quatre types de public : les étudiants (3 résidences ont déjà été financées en logements sociaux soit 593 logements), les jeunes « modestes », les jeunes en insertion et les jeunes en rupture.

► **Adapter les logements aux personnes âgées et handicapées**

Mise à niveau du parc locatif social en axant sur l'accessibilité physique des logements et en participant aux réflexions sur les besoins des personnes âgées précarisées.

► **Répondre aux besoins des gens du voyage et des ménages en cours de sédentarisation**

Il s'agit de compléter l'offre existante en aire d'accueil et accompagner les ménages en voie de sédentarisation.

► **Gérer les parcours résidentiels : de l'hébergement au logement autonome**

En complément du suivi des demandes de logements et de la politique de peuplement, participation aux réflexions de coordination du traitement des demandes d'hébergement (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation - SIAO).



► **Développer l'offre à l'accession**

Dans un marché immobilier tendu, la CASA souhaite promouvoir une offre en accession sociale et encadrée à la propriété sur son territoire à destination des primo-accédants.

3. La préservation de la biodiversité

La CASA participe à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources à travers :

a) La gestion des sites Natura 2000

► **Les contrats Natura 2000**

L'objectif de la politique Natura 2000 est de concilier les activités humaines avec la protection des sites. Chaque site Natura 2000 (« Dôme de Biot », « Préalpes de Grasse », « Gorges du Loup ») comporte un document d'objectifs dans lequel sont précisées les modalités de gestion du site. La CASA signe ainsi des Contrats Natura 2000 avec des particuliers dans le but que les propriétaires acceptent de mettre en œuvre des bonnes pratiques moyennant financement.

► **L'animation des sites**

En tant qu'animateur des sites Natura 2000, la CASA met en œuvre plusieurs actions : réalisation d'inventaires biologiques, sensibilisation du public, concertation, groupes de travail, surveillance des sites.

► **Natura 2000 marin**

La CASA participe également à l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 marin.



b) La gestion durable des forêts privées

En partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la CASA **sensibilise des propriétaires** à une gestion durable des forêts, aide à la réalisation des plans de gestion pour une exploitation raisonnée et durable des forêts privées, et participe au **développement de la filière bois énergie**.

c) La prise en compte de la biodiversité dans le document de planification communautaire : le SCOT

Le premier objectif du SCOT est de protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles, forestiers ainsi que les sites urbains (Cf : www.casa-infos.fr / rubrique Aménagement). Au-delà des protections réglementaires (DTA, loi Montagne...), le SCOT intègre :

- ▶ **une limitation de l'étalement urbain** : 56% d'espaces naturels sont protégés sur le territoire contre 44% à dominante urbaine. Cela représente près de 15 300 hectares d'espaces protégés.
- ▶ **16 enjeux ponctuels de protection (centres-villages...)**
- ▶ **22 continuités naturelles**
- ▶ **31 espaces à enjeux agricoles**



d) Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017

L'un des objectifs du nouveau PLH est d'inscrire les potentialités foncières dans des formes urbaines plus économes en espace. La CASA porte un intérêt particulier à **répondre aux besoins en logement** dans un souci **d'optimisation de l'espace**, en favorisant notamment le **développement de formes d'habitat moins consommatrices d'espaces** et en intégrant des éléments de valorisation du paysage.

e) Le suivi de projets en lien avec la préservation de la biodiversité

▶ **Le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNR)**

La CASA élargie représente 33% du PNR qui englobe lui-même 13 communes de la CASA (dont 13 adhérentes). Elle a participé à l'élaboration de la Charte du PNR qui se poursuivra par l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires ainsi que la mise en œuvre de ces actions. L'objet du PNR des Préalpes d'Azur est la dynamisation des activités locales, basée sur la prévention et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

► **Le projet de site classé des plateaux de Calern et Caussols**

La CASA suit ce projet qui définit des zones de préservation des espaces, des sites remarquables et du paysage.

► **Les deux Contrats de baie : le contrat de baie des Golfes de Lérins et le contrat de Baie d'Azur**

La CASA participe à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur le littoral et les bassins versants pour l'aspect assainissement.

► **La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)**

La CASA subventionne cette association dans le cadre de la mise en oeuvre de l'action de la Charte pour l'Environnement "sensibilisation sur la place des oiseaux en milieu bâti". Les aspects biodiversité et protection des oiseaux ont été intégrés dans le guide éco-construire CASA/CAPAP

f) Le rétablissement d'écosystèmes qui avaient disparu

La remise en eau du canal du Béal de la papeterie du Bar-Sur-Loup a permis le rétablissement d'écosystèmes qui avaient disparu. Pour le même motif, une étude est en cours sur le seuil du Loup (diagnostic à venir).

NB : la CASA n'ayant pas la compétence EAU, les ressources en eau sont gérées par des syndicats de gestion locale (SIAQUEBA pour le cours d'eau de la Brague et de ses affluents et SIVL pour la vallée du Loup et ses affluents). La ressource en eau potable est, elle aussi, gérée par des syndicats indépendants ou par les communes.



4. L'épanouissement de tous les êtres humains

La CASA participe à l'épanouissement de la population sur son territoire au travers de 5 vecteurs :

- ▶ **l'accès pour tous à la culture et au patrimoine**
- ▶ **l'information et l'éducation au développement durable**
- ▶ **une mobilité ouverte à tous et respectueuse de la qualité de vie**
- ▶ **le développement de logements et bâtiments qui répondent aux besoins des habitants et des actifs**
- ▶ **la maîtrise des risques et la réduction des nuisances**

a) L'accès pour tous à la culture et au patrimoine

- ▶ **Les trois médiathèques, acteurs de la diffusion de la culture**

Tout est mis en œuvre pour que la culture soit diffusée de manière **diversifiée et accessible à tous**. Cela se caractérise par :

- o la **gratuité** de l'ensemble des services proposés
- o la **diversité des « formes » de culture** proposées (lecture, musique, danse, théâtre...) et des manifestations organisées tout au long de l'année : **ateliers, conférences, projections documentaires, débats** en présence d'acteurs représentatifs des thématiques et avec une attention particulière portée au pluralisme des opinions. Des animations **spécifiques à des tranches d'âges** sont également organisées : activités bébé lecteurs, ateliers enfants, ateliers seniors, ateliers intergénérationnels etc.
- o le travail avec des **jeunes** de tous niveaux avec notamment :
 - **le suivi régulier des scolaires** (lycée Audiberti, lycée horticole d'Antibes...)
 - la participation au dispositif national « **Passeurs d'images** » d'éducation à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale. L'objectif est de proposer des événements culturels cinématographiques et audiovisuels à des jeunes, qui, pour des raisons sociales ou géographiques sont éloignés d'un environnement cinématographique.
 - la mise en place de projections en plein air, avec en première partie la diffusion de courts métrages réalisés par des jeunes (détenteurs de la carte LOL 16/25) dans le cadre **d'ateliers d'écriture au scénario**.

o **une logistique performante** au sein des médiathèques :

- **des locaux adaptés** pour recevoir du public avec la présence de salles identifiées aux fonctionnalités spécifiques : salle de vie pour les étudiants, espace ateliers, espace concerts, espace lecture de revues etc.

- **un matériel de haute technologie** : projet de mise à disposition de 52 tablettes numériques au public pour une consultation nomade des informations.

- **la navette Bibliobus** : elle permet de faire circuler les ouvrages entre les médiathèques. Elle se déplace jusque dans les écoles pour des prêts aux scolaires, et depuis 2010, se rend également dans les communes du moyen et du haut-pays.

NB : Publics touchés lors des événements organisés par les médiathèques en 2010 :

- o Tout public : 15 020
- o Jeune public : 6 034
- o Scolaires : 4 635

► **Les grands projets culturels en cours**

Quatre projets sont actuellement en cours de réalisation :

- o La construction de **3 nouvelles médiathèques** sur Villeneuve-Loubet (2013), Biot (2013), et Vallauris Golfe-Juan (2014).
- o La construction d'une **salle de spectacle communautaire** à Antibes
- o La construction d'un **Pôle Images** à vocation de salle d'art et d'essai à Roquefort-les-pins dès 2013. L'objectif est d'étendre l'offre culturelle du réseau des médiathèques au 7ème art : projection de films, expositions liées au cinéma, débats, soirées thématiques...
- o La mise en place de **Points Lectures** à partir de 2012 à Roquefort-les-pins, Châteauneuf, Opio et Saint-Paul de Vence où, pour chacune des communes, une salle sera dédiée à la culture et permettra aux habitants d'avoir accès à la fois aux ouvrages ainsi qu'aux activités culturelles des médiathèques.



► **L'accès au patrimoine pour tous**

Riche d'un patrimoine exceptionnel, la CASA entend le protéger et le valoriser. Plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- o la réalisation du guide « Terroir et Arts du Feu » regroupant, par commune, l'ensemble des animations traditionnelles, marchés et visites du territoire.
- o la réalisation **d'une étude sur le patrimoine remarquable de la CASA**. Supervisée par un comité scientifique du CNRS de Sophia Antipolis, cette étude regroupe six thématiques majeures : le patrimoine naturel et paysager, les sites historiques, les patrimoines religieux, vernaculaires, artistiques, et contemporains. Ces informations sont mises à disposition du public sur le site internet de la CASA www.casa-infos.fr.
- o le financement pour la construction de la **Bastide aux Violettes**, ancienne ferme du XIXème siècle, à Tourrettes-sur-Loup. Cette Bastide est à la fois un lieu de mémoire et un espace de vie où la culture de la violette est présentée, en particulier avec les nouvelles techniques adaptées à la préservation de l'environnement



o la diffusion de **la carte LOL 16/25 par la direction de la Politique de la Ville** auprès d'un public jeune et donnant droit à des tarifications avantageuses pour des activités culturelles (théâtre, musée...) et de loisir (spéléologie, parc aquatique...).

b) L'information et l'éducation au développement durable

La CASA est engagée dans une politique volontariste d'éducation et de sensibilisation des **scolaires et du grand public** au développement durable. Cette sensibilisation s'effectue par le biais de stands d'informations où des agents sensibilisent directement la population, mais également par le biais de conférences, projections documentaires, ou débats. Plusieurs acteurs de la CASA participent à cette sensibilisation :

► **Les ambassadeurs du tri**

En tant qu'animateurs, les ambassadeurs du tri sensibilisent les enfants et les jeunes au développement durable dans le cadre scolaire, mais aussi le grand public dans le cadre de différentes manifestations environnementales, culturelles ou sportives.

o La sensibilisation des scolaires

Pour l'année scolaire 2009-2010, plus de **11 000 scolaires** ont été sensibilisés. Parmi les différentes thématiques abordées, on retrouve :

- la gestion des déchets (tri, recyclage, compostage...)
- la consommation durable
- la gestion des forêts
- le cycle des plantes
- les nuisances sonores
- l'éco-citoyenneté
- la protection de l'environnement



En tout, près de **147 classes, soit plus de 4 000 enfants**, ont été sensibilisées avec des interventions en classe.

Par ailleurs des opérations plus globales ont été organisées : « opération collèges sans papier » (16 collèges sensibilisés), « opération le plastique j'le recycle ! » (7 000 enfants sensibilisés)

o La sensibilisation du grand public

Environ **30 000 personnes** ont pu être sensibilisées lors des stands ou la distribution de supports de communication. Des actions de communication de proximité ciblées ont également été réalisées auprès des maisons de retraites, de l'habitat collectif, et des agents de cantine.

Une attention particulière a été portée à la sensibilisation de la prévention des déchets :

- 5 349 composteurs individuels ont été distribués entre 2007 et 2010 associés d'un guide de compostage
- des supports de communication précisant les déchets acceptés à la collecte à ont été créés à destination des usagers

► Les médiathèques

Un des axes de travail prioritaire des médiathèques est le développement durable. L'espace Actualité-Information de la Médiathèque Albert Camus d'Antibes a d'ailleurs inauguré un pôle autour du développement durable, son but étant d'apporter une information actualisée sur les alternatives vertes à la consommation de manière générale.

A travers les différentes manifestations qu'elles organisent, les médiathèques participent de façon active à l'éducation au développement durable : conférence sur « La mer, un avenir durable ? », forum des transports écologiques, exposition des Totems de l'environnement, conférence sur les énergies renouvelables...



► L'Espace Info-Energie (EIE)

Ouvert en 2009, l'EIE est géré par le **conseiller info-énergie** de la CASA, qui, par le biais de ses permanences, informe gratuitement les particuliers sur les économies d'énergie et apporte un conseil personnalisé sur les projets à caractère énergétique (travaux d'isolation, investissement dans les énergies renouvelables...). Il est également présent dans diverses manifestations environnementales, culturelles et sportives afin de sensibiliser la population. Pour l'année 2010-2011, l'EIE a réalisé 420 contacts dont plus d'une centaine de rendez-vous longs de plus d'une heure.



Depuis le lancement de la **thermographie aérienne**, le conseiller info-énergie a également pour mission de communiquer les résultats de cette opération aux habitants via des événements organisés dans les communes du territoire. C'est une nouvelle fois l'occasion de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie et aux travaux d'isolation. Plus de vingt événements ont été organisés depuis mai 2011 et une permanence téléphonique a été mise en place, avec déjà plus de 1000 personnes renseignées et sensibilisées individuellement.

► Les acteurs du transport

- o Envibus, le réseau de bus de la CASA :

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité (16 au 22 septembre), **l'opération "tout Envibus gratuit"** a été poursuivie, et ce afin de continuer à convaincre de nouveaux usagers de l'intérêt des transports en commun, notamment avec l'arrivée en 2016 du TCSP qui reliera Antibes à Sophia Antipolis.

Envibus effectue également de la sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre des **actions « sécurité et citoyenneté dans les transports scolaires »**. En 2010, les opérations menées se sont déroulées dans 8 collèges du territoire et une cinquantaine de classes ont été sensibilisées.

- o La direction déplacements-transports de la CASA :

Plusieurs manifestations sur la mobilité ont été organisées afin de sensibiliser les usagers aux transports de demain. On peut notamment citer le lancement de la **Citystudy** en 2010 ou encore l'organisation de « **la rue du futur** » en 2011 avec le consortium européen de recherche et innovation **Citynetmobil**.

c) Une mobilité ouverte à tous et respectueuse de la qualité de vie

► **Le réseau de bus**

Le réseau de bus de la CASA représente un réseau dense et diversifié, adapté à tous. A la fin 2010, le réseau Envibus est constitué par :

- 21 lignes régulières dont 18 accessibles aux personnes à mobilité réduite
- 9 navettes de centre-ville en accès libre sur abonnement
- 10 secteurs de transport collectif à la demande (Icilà)
- 46 lignes scolaires

A noter : En 2010, Envibus a été le lauréat de la **11ème édition des Prix Territoriaux, concours organisé par la Gazette des Communes et la GMF** (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires). Ce prix récompense la cohérence d'une action contribuant à l'amélioration du service public, et fédérant des agents et équipes impliquant plusieurs métiers et services au sein de leur structure comme garantie de réussite et de performance.

► **Le transport à la demande, Icilà**

La création en mai 2009 du **transport à la demande, Icilà**, a permis aux habitants de bénéficier d'un trajet personnalisé sur rendez-vous, se déplaçant sur certains secteurs du territoire. Icilà s'est substituée aux lignes très peu fréquentées et a permis d'offrir un meilleur maillage du territoire. Au total, 16 minibus ont été affectés à ce service. Le bilan 2010 est très positif avec 83 929 voyages réalisés sur Icilà contre 55 261 en 2009, **soit une progression de 52%**. En 2011, plus de 100 000 voyages ont eu lieu sur le réseau, soit une **progression de 20%** par rapport à 2010.



► **Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP)**

Le TCSP, prévu à l'horizon 2016, engendrera une meilleure qualité de vie pour les habitants ainsi que le développement très fort du transport en commun, mode de transport « développement durable » par excellence, en tant que :

- moteur d'**une nouvelle mobilité** : confortable, possibilité d'inter-modalité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite et billettique adaptée avec les correspondances sur les réseaux.
- vecteur de **qualité de ville** : amélioration de la qualité de l'air, réduction du bruit en ville et gain de temps.
- élément d'un **dynamisme durable** : meilleure liaison entre les secteurs et espace public repensé.

► **Le renforcement des déplacements de proximité**

Plusieurs actions du PDU prévoient la mise en place d'actions qui ont pour but de rendre l'espace urbain aux piétons et aux cyclistes. Dans le cadre du Schéma d'Aménagement des pistes cyclables (en cours), il est prévu notamment de :

- **pacifier les espaces publics** au profit des modes doux, dans les secteurs où l'habitat et les activités génèrent des déplacements à pied ou en vélo.
- réaliser des **aménagements piétonniers** dans les secteurs les plus denses
- mettre en œuvre le schéma d'interventions cyclables figurant au PDU ainsi que son volet spécifique à Sophia Antipolis.
- renforcer le **stationnement deux roues** sur le domaine public
- préserver les **continuités modes doux** dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation

► **Une information transparente et complète**

Afin d'apporter une information en temps réel aux usagers des transports en commun et des modes doux, plusieurs actions ont été mises en place :



o Sur le réseau Envibus :

- **le Service « Information en direct »** : prévient les usagers sur les changements d'horaires, déviations ou problèmes, et ce de façon personnalisée (uniquement sur les lignes qui les concernent).
- **la création du SAE et SAIV** (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs). Le SAE permet de suivre en temps réel la position des bus et le SAIV permet d'apporter aux usagers des informations en temps réel sur le réseau ENVIBUS (temps d'attente avant le passage d'un bus, perturbations éventuelles, informations commerciales...)
- **le site internet** : très visité, il comptabilise près de 400 000 visites en 2010, l'information y est proposée en temps réel.

o Sur l'ensemble des modes de transports :

Le développement du **site internet ceprou06** par le SYMITAM (Syndicat Mixte des Alpes Maritimes) permet désormais aux personnes de pouvoir calculer leur temps de parcours sur l'ensemble des trajets en bus et en tramway de Sophia Antipolis à Monaco.

d) Le développement de logements et bâtiments qui répondent aux besoins des habitants et des actifs

► **Des logements qui répondent aux besoins des habitants**

La CASA a défini dans son nouveau PLH des actions pour une amélioration de la qualité de vie des populations vers un mode de vie durable pour tous :

- la mise à niveau du parc locatif social en termes de **qualité énergétique et de confort**
- l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers en proposant une **gestion urbaine de proximité** via des chartes GUP qui traiteront des domanialités, des usages et de l'entretien des espaces extérieurs (parties communes, privatives et publiques). Ce dispositif de gestion urbaine de proximité sera développé dans les nouveaux quartiers d'opérations mixtes intégrant des logements sociaux, d'accession aidée et libre.

► **Des bâtiments qui répondent aux besoins des actifs**

En 2010, un outil dédié à l'hébergement et l'accompagnement des jeunes entreprises, la **télépépinière « Starteo »** à Châteauneuf a été créée. « Starteo » offre un hébergement dans des bureaux, un accompagnement personnalisé pour les jeunes entreprises et propose une solution innovante avec le **télétravail**. A ce jour, deux personnes en bénéficient. La majorité des entrepreneurs et des salariés habitant le Moyen Pays, la télépépinière permet donc de réduire les déplacements mais aussi de créer une émulsion et une solidarité entre « hébergés », par la mise en place d'ateliers, de rencontres et la mutualisation d'équipements.



e) La prévention des risques, des nuisances et des pollutions

► **Les plans de prévention des risques**

En matière de prévention des risques, la CASA a été associée à l'élaboration des plans de prévention des risques, intégrés dans le SCOT :

- Risques d'incendie et de feux de forêts
- Risques sismiques
- Risques inondations
- Risques technologiques
- Risques de mouvements de terrain

► **Le Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)**

En matière de lutte contre les inondations, la CASA a animé et participé à l'élaboration du Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), qui prévoit le financement d'actions sur les 4 bassins versants littoraux exposés à des risques importants : la Brague, le Loup, l'Issourdadou et le Laval. La CASA s'est également engagée à piloter les missions suivantes :

- Communication informative et pédagogique
- Aide à la conception des plans communaux de sauvegarde ou de secours (PCS) et réalisation des DICRIM
- Assistance à la mise en place des repères de crues
- Étude d'un dispositif mutualisé d'alerte de crues et de gestion de crise
- Étude préalable à la réduction de la vulnérabilité
- Élaboration, renforcement ou actualisation des règles de gestion de l'urbanisation

La CASA participe également au **2e PAPI**, qui lui permet d'avoir une vision globale et exhaustive du risque inondation à l'échelle de son territoire, au travers d'une mission nouvelle : « étude complémentaire de réduction de la vulnérabilité et de préparation d'un programme opérationnel sur le bassin du Loup »

► **La prévention des nuisances sonores**

La CASA est engagée dans la réalisation d'une **cartographie du bruit** ainsi que d'un **plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE)** afin de lutter contre les nuisances sonores. Les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS), qui ont pour objectif d'isoler et de visualiser les zones les plus exposées au bruit, seront validées en décembre 2011. Le PPBE sera élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire, et aura pour mission d'agir sur les zones les plus sensibles par le biais d'actions du type réduction de la vitesse, mise en place de murs anti-bruit etc.



5. Les modes de production et de consommation responsables

Dans le cadre de ses compétences, la CASA affirme sa volonté de mettre en place des actions suivant des modes de production et de consommation responsables. On distingue deux domaines principaux :

- ▶ **la collecte des déchets**
- ▶ **l'agriculture**

a) Une collecte responsable des déchets

- ▶ **La valorisation des déchets**

Si elle n'a pas la compétence traitement des déchets, la CASA porte néanmoins une attention particulière à **la valorisation des déchets** qu'elle collecte. En 2010, environ 85% des déchets ont été dirigés vers une filière de valorisation, soit environ 145 000 tonnes dont :

- 55% de valorisation énergétique (incinération)
- 18% de valorisation matière (recyclage)
- 12% de valorisation organique (compostage)

De plus, en partenariat avec UNIVALOM, la CASA a pris l'initiative d'un projet innovant permettant de **valoriser les Combustibles Solides de Récupération (CSR)**. Le produit, obtenu après un passage sur chaîne de tri et un broyage très fin des encombrants ménagers, peut servir en substitution de combustible fossile. Il est utilisé en cimenterie en remplacement de coke de pétrole. Cette opération a permis le traitement de plus de 10 000 tonnes de déchets en 2011. La CASA est la seule collectivité du département à valoriser ainsi les CSR.

- ▶ **Le tri des déchets**

En matière de tri des déchets, la CASA est très avancée. Elle a reçu les **Trophées Eco-Emballages 2010 « Trier plus »**, qui récompense les collectivités ayant mené à bien une démarche d'optimisation de leur collecte sélective. La CASA est la première collectivité du sud de la France à recevoir cette distinction. Elle a également obtenu la **labellisation QualiTri** qui prend en compte des critères sociaux, économiques et environnementaux.

Par ailleurs, la mise en place du **bi-flux** début 2011 sur l'ensemble du territoire a conduit à une simplification du geste de tri permettant aux particuliers de déposer dans un même bac jaune les emballages recyclables avec les journaux, magazines et prospectus.

La CASA s'est enfin portée volontaire auprès d'Eco-Emballages, pour être un **site pilote** de **l'extension des consignes de tri appliquées au plastique** : l'ensemble des matériaux plastiques pourront prochainement être triés dans un même bac.



► **Les actions de tri ciblées**

En partenariat avec le Conseil Général des Alpes Maritimes, l'« **opération collège sans papier** » a permis aux 16 collèges que compte le territoire de la CASA de mettre en place le tri du papier dans toutes ses salles de classes. Depuis le lancement en 2010, 4 tonnes de papier ont déjà été recyclées, soit l'équivalent de 68 arbres.

La mise en place d'une **collecte spéciale pour les cartons des professionnels** a permis de récolter presque 500 tonnes de déchets sur le parc de Sophia Antipolis et la zone industrielle de Villeneuve-Loubet. Des bacs spéciaux de 750 litres ont été livrés au nom de chaque entreprise. La mise en place du tri dans l'ensemble des entreprises du parc s'est faite en partenariat avec le Club des Dirigeants et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

L'instauration de **la collecte porte à porte** chez les particuliers pour les emballages a permis une optimisation du tri.

Enfin, un **numéro unique Envinet** a été mis à la disposition des particuliers pour toutes les questions ou remarques relatives à la gestion des déchets.

► **Un projet exemplaire : la redevance incitative**

Dans un souci d'optimisation des comportements citoyens en faveur d'une consommation responsable et d'une réelle équité pour tous les habitants, la CASA souhaite faire évoluer le mode de financement du service déchets de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) vers une **redevance incitative**. Elle fait partie des 4 collectivités pilotes retenues par l'ADEME afin de mettre en place progressivement cette redevance qui devrait être opérationnelle dès 2015.

b) Une agriculture durable et locale

► La politique agricole communautaire

La CASA élabore et définit actuellement une politique agricole qui prend en compte des modes de production et consommation responsables à travers 4 axes :

- La **valorisation du potentiel de commercialisation local** (développement des circuits courts, des points de vente collectifs, revalorisation du marché de producteurs locaux...)
- La **promotion des exploitations agricoles** de la CASA (sensibilisation des scolaires/public, agro-tourisme...)
- Le **développement d'une agriculture durable** : agriculture biologique, sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques...
- La **préservation du foncier agricole**, objectif en cohérence avec le **schéma d'orientation de l'intervention foncière** dans lequel, en partenariat étroit avec chaque commune de la CASA, une réflexion est menée pour trouver l'outil foncier pertinent tant en matière de production de logements, développement économique, préservation de l'environnement ou encore préservation et maintien de l'agriculture. En 2008, la CASA a ainsi conclu un bail à ferme avec un jeune agriculteur pour l'implantation de 700 oliviers sur près de 5 hectares à Châteauneuf.



► La Maison du Terroir

Le lancement de la construction de la Maison du Terroir au Rouret en juin 2011, répond à une logique de production et de consommation responsables puisque l'établissement aura pour mission d'assurer la promotion des produits du terroir, de valoriser la production agricole locale ainsi que les circuits thématiques et les traditions locales. Quatre activités seront développées au cœur même de cet équipement public :

- un espace de vente de denrées agricoles produites sur le moyen et le haut-pays
- un **restaurant** du terroir inspiré des traditions culinaires locales
- une **boutique de pays** commercialisant des produits issus des traditions artisanales locales (verrerie, poterie, parfumerie...).
- un espace d'expositions et d'animations



DEUXIÈME PARTIE

La CASA, exemplaire et responsable

1. La gestion des ressources humaines
2. La commande publique
3. La gestion durable du patrimoine



1. La gestion des ressources humaines

a) Les actions en matière de handicap

► **Le Forum Emploi sur le Handicap**

La CASA a renouvelé sa participation en 2010 au Forum Emploi sur le Handicap afin de présenter et de recenser les postes pouvant potentiellement être ouverts aux personnes atteintes d'un handicap.

► **Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**

Une réflexion est en cours afin d'établir un partenariat avec le FIPHFP qui met en place des actions afin de favoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes handicapées (ex : financement de matériel adapté, d'une auxiliaire de vie etc...)

b) Les conditions d'hygiène et de sécurité des agents

► **Un réseau de 17 ACO (Agent chargé de mise en œuvre)**

Dix-sept agents volontaires de la CASA sont chargés de vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels. Les ACO effectuent des visites sur site, font remonter les risques et élaborent des propositions en termes d'amélioration des conditions de travail, le tout répertorié dans le registre d'Hygiène et de Sécurité. Des groupes de travail réunissant les ACO, les partenaires sociaux, la Direction des Ressources Humaines ainsi que les membres de direction sont organisés tous les deux mois où différents thèmes en matière d'hygiène et de sécurité sont abordés.

► **Une médecine professionnelle à la disposition des agents**

La CASA dispose d'un médecin, un psychologue, et un assistant social qui tiennent des permanences dans les locaux des « Genêts ».

► **Le Plan de Prévention des Risques Psychosociaux**

En 2010, la CASA a réalisé un Plan de Prévention des Risques Psychosociaux. Une journée de sensibilisation a été réalisée à destination des managers, et des groupes de travail sont prévus à partir de janvier 2012, avec la mise en place d'indicateurs permettant de repérer les souffrances, et de propositions de mesures correctives. Ces groupes de travail réuniront le monde de la médecine professionnelle, les managers, le comité d'hygiène et de sécurité (CHS), et les partenaires sociaux.

► **La gestion des risques professionnels : deux exemples**

Le service de la collecte sélective : des groupes de travail sont organisés avec les partenaires sociaux sur les risques d'accident du travail : diagnostic, identification et hiérarchisation des risques pour chaque parcours des bennes, mise en œuvre d'actions correctives. Suite à ces groupes de travail, les collectes bilatérales ont été supprimées.

Les directions Habitat Logement et Politique de la Ville travaillent sur les risques liés à l'accueil du public difficile et ont mis en œuvre des mesures de prévention.

c) L'épanouissement et le bien-être des agents

► **Les formations des agents et des élus**

o La formation des agents

Au total, 3 jours en moyenne sont accordés chaque année aux agents.

De plus, certaines formations ont été données automatiquement aux agents, par exemple :

- La formation des agents de la collecte des déchets à l'éco-conduite
- La formation des agents aux économies de flux
- o La formation des élus

Les élus, ponctuellement, sont conviés à des journées de formation organisées par la CASA, notamment dans le cadre :

- du voyage d'études de l'écoquartier de Freiburg en Allemagne afin d'informer et de sensibiliser les élus aux solutions innovantes en matière de maîtrise énergétique
- des journées de sensibilisation lors des visites du réseau de chaleur bois-énergie de Puget-Théniers
- du programme de formation sur 6 ans à destination des élus, prévu par le nouveau PLH, à raison d'une formation par an sur les problématiques de l'habitat.

► **Le Plan Déplacement Administration (PDA)**

Afin de rester en cohérence avec le PDU, un Plan Déplacement Administration a été mis en place en interne pour les agents.

- o Les actions réalisées
- L'information sur le réseau des transports publics, notamment la ligne 100 Express qui relie Antibes à Sophia Antipolis

- La participation financière de la CASA à hauteur de 50% pour les abonnements annuels des transports en commun
- La réalisation et la promotion du site internet de covoiturage www.ottoetco.org

Par ailleurs, **une navette gratuite domicile-travail** a été mise en place pour les agents travaillant à la collecte des déchets, engendrant pour eux une économie financière importante. Elle concerne actuellement une dizaine d'agents.

o Les actions prévues

- la réalisation d'un chemin piétonnier sécurisé entre le site « des genêts » et la gare routière de Valbonne
- l'affectation de places de stationnement réservées au covoiturage
- l'étude pour la mise en place d'une navette pour les déplacements du déjeuner vers les sites de restauration
- le suivi individualisé des agents souhaitant s'orienter vers une démarche alternative
- l'acquisition d'une flotte de 10 vélos à assistance électrique et étude pour la mise en place d'espaces de stationnement sécurisés
- l'acquisition de kits de sécurité « modes doux »

► **De nouveaux équipements : le centre Envinet et le dépôt de bus**

o *Le centre Envinet*

Construit afin d'assurer un regroupement de la logistique d'intervention au niveau du service de collecte des déchets, le centre Envinet a déjà permis d'apporter un bien être notable aux agents avec l'installation de vestiaires, de douches, d'un réfectoire, et d'une salle de vie.



o *Le dépôt de bus*

La réhabilitation du dépôt de bus d'ici septembre 2012, permettra également de répondre à l'amélioration des conditions de travail (centralisation de l'ensemble des équipes, des outils informatiques, équipements neufs ...)

► **Le comité d'entreprise CASA²**

Créé en 2003, l'association propose toute l'année des actions culturelles et de loisirs à tarifs préférentiels visant à renforcer les liens entre les personnels de la collectivité. A ce jour, le comité d'entreprise de la CASA compte environ 350 adhérents.

2. La commande publique

a) L'intégration de clauses environnementales dans la commande publique

L'intégration de clauses environnementales dans les marchés concerne divers domaines :

► **Les véhicules de la collecte des déchets : poids-lourds, utilitaires et tractopelles**

La CASA a mis en place un programme pluriannuel de renouvellement total des véhicules sur 7 ans. Elle impose dans ses marchés les normes EURO les plus récentes.

Par ailleurs des choix ont été faits en matière d'équipement sur les véhicules à savoir :

- o l'intégration d'une pompe hydraulique à débit variable installée sur les bennes, ainsi qu'un système de ralenti moteur, l'« éco-contrôle ». Ces deux systèmes permettent une économie de 10 à 15 % de carburant.
- o l'installation d'un dispositif économiseur de carburant permettant une économie d'environ 10% sur les poids-lourds.

A l'étude : Servant à lever les containers, achat d'un dispositif permettant de récupérer l'énergie cinétique et de la transformer en énergie hydraulique, entraînant une réduction de 40% de la consommation de carburant.

► **Les bus du réseau Envibus**

Un marché a été passé pour la réactualisation de l'ensemble du parc, qui compte actuellement 158 véhicules. Vingt bus en **norme EEV (véhicule plus respectueux de l'environnement)** ont été commandés et seront livrés au printemps 2012.

► **Les véhicules administratifs**

Insertion systématique de clauses environnementales dans les marchés sur la location des véhicules administratifs en particulier sur **les émanations de CO₂**, la consommation de carburant et les **étapes de recyclages** des véhicules (clauses environnementales pondérées à 2, qualités techniques pondérées à 4 et prix pondéré à 6).

► **La commande de papier et des fournitures de bureau**

Sur l'achat du papier, les clauses environnementales concernent la proportion de **papier recyclé et issu de forêts gérées durablement**. Sur l'achat des fournitures de bureau les clauses concernent la proportion de **produits recyclables, rechargeables et réutilisables**. Ponctuellement, des clauses environnementales sont intégrées pour l'achat du mobilier.

► **L'opération de thermographie aérienne**

La **compensation carbone** de l'ensemble des trajets effectués par le prestataire, incluant les vols en hélicoptère ainsi que l'ensemble des déplacements, a été exigée dans le marché.

► **La construction de logements durables**

Le nouveau PLH prévoit de poursuivre le principe d'appels à projets CASA qui intègrent les critères de développement durable, de performance énergétique et d'économie du foncier.

► **La construction des équipements communautaires**

Insertion de clauses environnementales drastiques dans les cahiers des charges. Une réflexion partagée avec les maîtres d'œuvre est menée pour réaliser des équipements pérennes qui intègrent un maximum d'éléments permettant de réduire l'impact environnemental du bâtiment. Ces éléments sont définis en fonction des possibilités techniques et de la fonctionnalité du bâtiment. Toutes les techniques, permettant l'utilisation des énergies renouvelables notamment, sont étudiées pour chaque projet.

b) L'intégration de clauses sociales

La CASA a affirmé dans la délibération du 10 octobre 2011, sa volonté de développer les **clauses d'insertion** dans la commande publique afin de faciliter l'embauche des personnes en difficulté à savoir :

- o les demandeurs d'emploi longue durée > 1 an
- o les personnes sans qualification professionnelle
- o les bénéficiaires de minima sociaux
- o les personnes reconnues travailleurs handicapés.

La CASA souhaite ainsi participer à la promotion d'une **économie sociale et solidaire** en sensibilisant les entreprises à leur responsabilité sociétale.

Des clauses d'insertion ont d'ores et déjà été intégrées dans les marchés de nettoyage des locaux CASA ainsi que dans le marché de gardiennage du Complexe Aquatique Communautaire de Valbonne Sophia Antipolis.

3. La gestion durable du patrimoine

La gestion durable du patrimoine CASA s'effectue au travers de 3 éléments :

- ▶ **une politique énergétique spécifique aux équipements communautaires**
- ▶ **la construction et la réhabilitation durable de ces équipements**
- ▶ **la maintenance durable du patrimoine**

a) Une politique énergétique spécifique aux équipements communautaires

Le **Plan Local Energie Environnement (PLEE)** intègre des objectifs en vue d'une gestion durable des équipements communautaires dans plusieurs de ses actions :

▶ **Optimisation du fonctionnement des équipements et mise en place de matériels performants**

L'objectif est de faire des économies d'énergie par des interventions simples sur les équipements existants et un travail collaboratif entre les différents services de la CASA. Des actions ont ainsi été mises en œuvre :

- o système d'extinction automatique des ordinateurs et imprimantes la nuit
- o paramétrage de la veille des ordinateurs
- o limitation du nombre d'imprimantes
- o mise en place du télétravail à Châteauneuf
- o détecteurs de présence pour l'éclairage

▶ **Réalisation d'études d'approvisionnement en énergie pour chaque projet neuf**

L'objectif de cette action est de favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux systèmes de production performants. Une étude d'opportunité pour la mise en place d'une chaufferie à bois et une étude de faisabilité pour l'installation de moquette photovoltaïque (880m²) ont ainsi été réalisées pour le projet de construction du complexe aquatique de Valbonne.

▶ **Amélioration des performances énergétiques des bâtiments et équipements communautaires (action à venir)**

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par la réalisation de prédiagnostics énergétiques, l'identification des bâtiments les plus énergivores, et le relevage des dysfonctionnements avec propositions des travaux de rénovation nécessaires (isolation et systèmes de chauffage notamment).

► **Animation de la qualité environnementale des projets de bâtiments CASA (action en cours)**

Définition d'une politique commune avec l'ensemble des acteurs concernés et rédaction d'un document de référence qui constituera la charte Qualité Environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en cours ou à venir. Actuellement, est mis en place un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur la qualité environnementale du bâti CASA afin de bénéficier d'une aide à l'animation de la qualité environnementale des projets de bâtiments.

b) La construction et la réhabilitation durable des bâtiments CASA

La CASA compte actuellement **22 bâtiments communautaires** (déchetteries, médiathèques, piscine...) et la mise en œuvre des composantes environnementales est constamment recherchée dans la construction ou la réhabilitation des équipements publics.

Lors des phases « chantier » ou « programmation », la direction architecture bâtiments veille à ce qu'un ensemble de mesures soient prises: le traitement des déchets, l'intégration de clauses environnementales drastiques dans les cahiers des charges, la mise en place d'un règlement incendie, ou encore le choix de privilégier le recours aux techniques préservant les ressources et performantes au niveau énergétique.

► **Le nouveau centre communautaire Envinet**

Lors de la construction du centre communautaire Envinet, plusieurs aspects environnementaux ont été intégrés à sa réalisation:

- o 300 m2 de capteurs photovoltaïques : cette installation permettra de produire annuellement 45 kWh, représentant une économie de 80 tonnes de CO2 par an
- o forage et pompage en nappe pour l'alimentation en eau
- o utilisation d'équipements et de matériaux à hautes performances techniques et environnementales

► **La réhabilitation du dépôt de bus d'Envibus**

Actuellement en projet sur la commune de Vallauris, l'objectif est de faire évoluer le dépôt actuel vers un dépôt HQE. Plusieurs aspects environnementaux ont été intégrés dans le marché :

- o La réalisation d'un **audit environnemental** du dépôt avec la mise en place d'une procédure de certification Iso 14001

- o La mise en place de **nouvelles méthodes de nettoyage** portant sur l'utilisation de produits respectueux de l'environnement, permettant une réduction des consommations d'eau et des rejets, et une réduction des coûts de nettoyage par cinq.
- o Le recyclage des eaux industrielles de lavage

► **La construction des grands complexes accueillant du public**

Plusieurs grands projets sont en cours de construction et comportent une notice environnementale détaillée, reprenant les cibles HQE :

- o La salle de spectacles d'Antibes ou théâtre communautaire
- o Le complexe aquatique de Valbonne Sophia Antipolis
- o Le centre de télétravail communautaire à Châteauneuf (construit récemment)

Par exemple, **Nautipolis, le complexe aquatique communautaire de Valbonne Sophia Antipolis**, a été pensé avec le souci d'un impact environnemental réduit :

- o l'eau des bassins sera filtrée au sable et les eaux de vidange seront traitées de façon à être ré-exploitées pour les arrosages extérieurs
- o au niveau énergétique, 140 m² de capteurs solaires thermiques assureront 65 % des besoins du complexe aquatique en eau chaude sanitaire
- o 350 m² de « moquette solaire » pourvoiront 45 % des besoins en énergie pour le préchauffage des bassins de loisir.
- o 300 m² de capteurs solaires photovoltaïques sont intégrés à la couverture des bassins produiront de l'électricité revendue à EDF.





c) La maintenance durable des équipements communautaires

La gestion durable du patrimoine s'effectue par la mise en œuvre d'opérations de maintenance préventives et curatives afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, tout en améliorant l'environnement de travail des agents et usagers de la collectivité. La CASA effectue les opérations suivantes :

- o la vérification de l'état des installations et leur conformité aux normes
- o l'inventaire des équipements permettant ainsi de mieux maîtriser les consommations énergétiques
- o le suivi accru des consommations d'eau
- o la vérification de l'utilisation de produits écolabellisés pour l'entretien ménager des équipements communautaires (veille contractuelle)
- o la sensibilisation des responsables de sites et des services aux pratiques responsables
- o la mise en place d'un outil d'alerte et de suivi des interventions : un support bâtiment a été créé permettant à tout agent de la CASA d'alerter la Direction Architecture Bâtiment en cas de problème.
- o l'entretien, la valorisation et la sécurisation des réserves foncières (démolition, débroussaillage, clôture...)
- o la participation aux différentes instances locales et départementales en matière d'énergies renouvelables, et ce afin de travailler sur le volet formation des agents et sur l'incitation des maîtres d'œuvre à rechercher des dispositifs nouveaux.



TROISIÈME PARTIE

La cohérence de l'ensemble des actions menées avec les 5 éléments de méthode du développement durable

1. L'organisation du pilotage
2. La participation des acteurs
3. La transversalité des approches
4. L'évaluation
5. L'amélioration continue

1. L'organisation du pilotage

A ce jour, il n'existe pas de pilotage développement durable. Le pilotage classique des projets s'effectue par le biais des instances décisionnelles, le Comité de Direction ainsi que par un suivi opérationnel.

a) Les instances décisionnelles

Le pilotage des politiques publiques, programmes et actions de la CASA s'effectue par le biais d'instances décisionnelles : le **Bureau Communautaire**, le **Conseil Communautaire** et les **Commissions** qui pilotent les grandes lignes directrices des projets.

► **Le Conseil Communautaire** : désignés au sein de leurs conseils municipaux respectifs, les conseillers communautaires sont au nombre de 108 et délibèrent les projets les plus importants.

► **Le Bureau Communautaire** : aux côtés du Président de la CASA, les 16 Vice-présidents, également Maires des communes membres, composent le Bureau Communautaire et disposent chacun d'une délégation de compétence du Président. Les projets en cours sont présentés par les directions et délibérés en Bureau décisionnel.

► **Les Commissions** : huit commissions thématiques ont été créées en lien avec les compétences exercées par la CASA : Développement Economique et Aménagement du Territoire, Habitat, Finances, Environnement, Déchets, Politique de la Ville, Transports. Chargées d'étudier les questions qui leur sont soumises, elles sont un organe de réflexion, d'échanges et de validation.

Les commissions font remonter les avis au Bureau et au Conseil Communautaire.

b) Le suivi des projets par le Comité de Direction

Afin d'assurer le suivi des projets et de la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des **comités de direction** hebdomadaires réunissent le Directeur Général des Services (DGS), les trois Directeurs Généraux Adjointes (DGA) et les 15 directeurs. Celles-ci sont l'occasion de partager l'information, valider les décisions, et trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Un court **point journalier** d'une demi-heure a également été mis en place entre le DGS et les trois DGA.

c) Le suivi opérationnel des projets

Des **comités de pilotage** sont mis en place sur avis du Bureau ou du Conseil, qui ont en charge d'organiser le **suivi technique** des projets CASA.



Un **élu délégué** pour chaque thématique pilote au quotidien des projets gérés par le service en charge des dossiers et veille à la bonne mise en œuvre des orientations définies par les instances délibérantes.

Pour certains projets, une « **cellule projet** » est mise en place où l'élu référent et le chargé de mission concerné forment un binôme et travaillent en étroite collaboration tout au long de la mission. Par exemple, pour la mise en place du Plan Local Energie Environnement, la collaboration entre l'élu référent à l'énergie et le chargé de mission énergie-climat a donné lieu à de multiples échanges entre les deux acteurs et à des visites sur site.

2. La participation des acteurs

a) La participation des acteurs internes à la CASA (agents et élus)

En matière de gouvernance interne, les agents sont associés en amont des décisions notamment dans le cadre :

► **des instances paritaires (CTP, CHS, CAP)**

Chaque instance paritaire est réunie au moins deux fois par an. De plus, chaque dossier soumis aux instances paritaires engendre la constitution de groupes de travail en présence des partenaires sociaux, où les changements envisagés sont discutés et débattus.

Il arrive également que les agents soient associés à l'élaboration des projets. On peut citer notamment :

► **le Bilan Carbone Patrimoine et Services**

Plusieurs directions au sein de la CASA ont été impliquées dans ce projet, en particulier pour la phase de collecte des données. Des ateliers « carbone » ont eu lieu au sein desquels les agents ont pu proposer des pistes d'actions pour le futur afin de diminuer l'impact engendré par les activités de la collectivité.

► **le Plan Déplacement Administration (PDA)**

L'élaboration du PDA a donné lieu à une enquête réalisée auprès de l'ensemble des agents CASA afin de connaître leurs besoins en termes de déplacements.

b) La participation des citoyens et des acteurs du territoire

A ce jour, il n'existe pas de démarche formalisée de participation citoyenne impliquant les citoyens à l'élaboration des politiques publiques, leur mise en œuvre et leur évaluation. Plusieurs éléments intègrent néanmoins les principes de la démocratie participative :

- **Le Conseil de Développement**
- **Les concertations publiques et les enquêtes publiques**
- **Les questionnaires aux habitants**
- **L'organisation de réunions ponctuelles associant les acteurs concernés**
- **Les conseils de quartiers**

► Le Conseil de Développement (CDD)

Organe consultatif, le Conseil de Développement de la CASA permet d'**associer les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs** à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire. Il est composé actuellement de 55 organisations représentant plus de 150 membres. Il s'organise autour :

- o **d'un Bureau**, composé d'un président et de 4 Vice-présidents qui animent chacun un groupe de travail et assurent la transversalité des dossiers.
- o de **4 groupes de travail** qui s'investissent dans les domaines suivants :
 - Economie / Emploi / Formation
 - Transports / Logement / Politique de la Ville
 - Patrimoine / Environnement / Gestion des Déchets
 - Aménagement du territoire (nouveau groupe créé en Mars 2011)

Ces groupes de travail s'organisent autour de débats et sont complétés par des présentations de techniciens CASA sur les projets en cours.

- o des **Assemblées Plénières** qui réunissent en principe l'ensemble des membres et valident les avis formulés. Ces avis sont envoyés aux élus à titre consultatif.

Depuis sa création, le Conseil de Développement a collaboré à divers projets : Contrat d'agglomération, SCOT, Schéma de Développement Commercial, PLH, PDU, Charte pour l'Environnement et le développement durable.... Il a favorisé le **débat démocratique** et la **diffusion d'informations auprès des citoyens** en organisant des réunions (ex : Réforme des collectivités territoriales) et des formations (ex : SCOT) ouvertes aux membres mais aussi à l'ensemble de la population.

Se réunissant régulièrement (4 à 5 fois par mois), le Conseil de Développement de la CASA est un des plus actifs du département et s'investit également dans des actions régionales, à travers le Réseau Régional des Conseils de Développement.

► La concertation et les enquêtes publiques

Lorsque la réglementation l'exige, la CASA met en place des concertations publiques et des enquêtes publiques pour les projets d'envergure, auxquelles sont associés les acteurs du territoire.

- o *La concertation publique*

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'aménagement tels que le SCOT, le PDU, le PLH et la réalisation de grands projets tels que la construction du pôle d'échanges d'Antibes, des **concertations publiques** sont organisées.

Celles-ci sont animées de façon libre par la CASA, qui décide de la façon dont elle va communiquer : site internet, réunions publiques, forums associatifs, débats, supports papier...

Les concertations publiques peuvent associer l'ensemble de la population (SCOT, PDU, pôle d'échanges...) ou uniquement les acteurs représentatifs d'un projet (PLH).

- o *Les réunions publiques*

Une fois la phase de concertation terminée, des enquêtes publiques sont organisées conformément à la réglementation (SCOT, PDU...). Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulé du projet. Le commissaire enquêteur émet un avis sur le projet qui, s'il est défavorable ou sous réserve, oblige la collectivité à intégrer des remaniements.

Dans le cadre de la construction du pôle d'échanges d'Antibes, une concertation publique a d'ores et déjà été lancée, et une enquête publique a été réalisée du 28 mars au 22 avril 2011. Pour le projet de TCSP, la concertation préalable a débuté durant les mois d'avril, mai et juin 2011. Plusieurs expositions, réunions publiques et un site internet ont été mis à disposition du public.

- ▶ **Les questionnaires aux habitants**

En avril 2011, la CASA a adressé un **questionnaire** à l'ensemble des habitants de son territoire afin de **mieux connaître leurs attentes** dans tous les domaines de la vie de leur commune. Au total, 13 687 questionnaires ont été retournés soit 13% des personnes ayant reçu le questionnaire. Cette enquête auprès de la population s'est soldée par le **1er Forum de la Démocratie de Proximité** le samedi 21 mai 2011 à Antibes. Les objectifs de ce forum étaient d'engager une réflexion sur les différents projets du territoire et les outils de la démocratie participative actuellement proposés.

- ▶ **L'organisation de réunions ponctuelles associant les acteurs concernés par un projet**

Hors du cadre réglementaire, des réunions ponctuelles sur des projets spécifiques sont organisées, associant les acteurs concernés par un projet. On peut citer notamment :

- L'élaboration de la **Charte pour l'environnement et le développement durable** : organisation d'un forum associatif réunissant plus de 120 personnes.



- 
- Construction de la salle de spectacles sur Antibes : mise en place de concertation d'élus en présences d'associations et riverains concernés
 - Organisation des commissions sécurité et de réunions de suivi des transports scolaires pour les bus en vue d'améliorer le service public.
 - Dans le cadre du schéma départemental cyclable, les chartes (charte du vélo, charte de bonnes pratiques...) seront élaborées en concertation avec les usagers.

► **Les conseils de quartiers**

La CASA participe régulièrement aux conseils de quartiers organisés dans les communes de son territoire (Antibes, Valbonne, Villeneuve-Loubet...) essentiellement sur des questions de proximité (Envinet , Envibus...)

3. La transversalité des approches

a) La transversalité en matière de gouvernance interne

L'ensemble des missions de la CASA implique une polyvalence et une **transversalité quotidienne**.

En revanche, le travail en **mode projet** concerne essentiellement les **projets d'envergure**.

Par exemple, pour l'élaboration du SCOT, du PLH, ou encore du projet de Transport en commun en Site Propre, la transversalité est recherchée à tous les niveaux, autant dans la **collaboration** avec l'ensemble des services concernés que dans une **analyse transversale** au regard de l'intégration des critères de développement durable dans ces projets.

Par l'organisation de comités techniques internes et de commissions thématiques, les services sont amenés à **fédérer leurs compétences** et leurs connaissances autour d'un même objectif de projet.

Peuvent également être citées certaines actions de moindre envergure, qui ont réuni les services de la CASA au service d'un même projet. Par exemple :

- La réalisation du **Bilan Carbone Patrimoine et Services** qui a donné lieu à des réunions et des ateliers de travail interservices pour élaborer un plan d'actions.
- **L'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics**, projet pour lequel la Maison de l'Emploi, la direction des Marchés Publics et la direction de la Politique de la Ville ont travaillé en étroite collaboration, et ont organisé des réunions d'information et de sensibilisation impliquant l'ensemble des services de la CASA.
- La définition de **marchés groupés** sur des besoins communs de plusieurs directions (ex : marchés groupés interservices pour Envinet et Envibus de vêtements de travail, carburants, fluides, pneumatiques...).

Par ailleurs, la CASA a récemment engagé une démarche **d'éco-responsabilité** afin de développer des pratiques éco-responsables au sein de la collectivité. Action 7 du Plan Local Energie Environnement (PLEE), cette démarche a pour objectif une exemplarité en interne dans des domaines transversaux qui rejoignent les finalités du développement durable :

- une politique d'achats responsable favorisant les produits durables ;
- la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de papier ;

- l'amélioration de la gestion du patrimoine bâti et non bâti ;
- l'amélioration de la gestion des déplacements ;
- la sensibilisation et la formation au développement durable du personnel.

→ En projet pour 2012 : Mise en place d'un management par projet.

b) La transversalité dans la conduite des projets externes

De nombreux projets sont élaborés et mis en œuvre, au sein de la CASA, en transversalité avec les acteurs de différentes échelles et prennent en compte l'ensemble des critères en matière de développement durable.

► **La transversalité des projets dans la prise en compte des cinq finalités du développement durable**

La CASA travaille sur un grand nombre de projets globaux qui intègrent les cinq finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous et le développement de modes de consommation et de production responsables. On peut notamment citer :

o Le SCOT

Il prend en compte l'ensemble des finalités du développement durable : environnement, habitat et développement urbain, transports, emploi et développement économique. Approuvé en 2008, la révision vient d'être engagée.

o Le nouveau PLH

Il prévoit notamment la constitution d'ateliers et groupes de travail thématiques transversaux avec l'intégration des aspects transports, développement économique, développement universitaire, assainissement, collecte des déchets, et aspects énergétiques.

Est prévue également la création d'un club Habitat-Projet qui mettra en avant les principes d'intégration et de préservation des paysages, d'économie de l'eau, de l'énergie et de l'espace dans la réalisation des futures opérations (en lien avec les démarches d'éco-lotissement et d'éco-quartier actuel).

o *La Charte pour l'Environnement et le Développement Durable*

Pour l'élaboration de la Charte, des ateliers multithématiques ont été organisés avec une approche transversale au niveau de l'intégration des finalités du développement durable. Quatre axes majeurs ont été définis :

- l'homme au cœur de l'agglomération
- l'innovation au service de la mise en réseau et de la bonne gouvernance
- les paysages et la biodiversité, richesses communautaires à développer
- des villes et villages agréables à vivre et économes en ressources, impliqués dans la lutte contre les gaz à effet de serre



o *Le PDU*

Les aspects environnementaux et la qualité de vie des habitants ont été pris en compte dans son élaboration.

o *Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNR)*

Intégration, dans l'élaboration de la Charte, des aspects environnementaux: (préservation de la biodiversité : patrimoine naturel, eau...), sociaux (formation, insertion, éducation, sensibilisation), culturels (valorisation et préservation du patrimoine culturel, tourisme), et économiques (développement économique dans les services, artisanat, entreprises, innovation).



► La transversalité des projets dans la collaboration avec des acteurs de différentes échelles

Lors de la mise en place de projets sur le territoire, un travail en transversalité est effectué, et une réflexion partagée est menée en amont avec les différents acteurs sur les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet.

1) Transversalité et concertation avec les acteurs du territoire

L'élaboration de « documents cadre »

Plusieurs documents définissent des plans d'actions réfléchis avec les acteurs de différentes échelles : SCOT, PLH, PDU, Charte pour l'environnement et le développement durable, font l'objet de comités de pilotage, groupes de travail et réflexion concertée avec les acteurs du territoire, que ce soit dans leur élaboration ou leur mise en œuvre.



Par exemple, le nouveau PLH prévoit la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat par la création de **trois instances techniques** qui permettront de mener des réflexions de fonds pendant toute la durée du PLH. Il prévoit également l'intégration d'une **démarche de concertation** en amont des projets avec les acteurs du logement en ce qui concerne la production de logements sociaux, ou encore la mise en place d'un **groupe de travail** avec les communes concernant la réactualisation du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage.

La participation à des instances de réflexion

La CASA fait partie intégrante d'un certain nombre d'instances réflexives et décisionnelles organisées sur l'ensemble des communes de son territoire. On peut citer par exemple :

- o Les groupes de travail territorialisés sur la prévention de la délinquance
- o L'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)
- o Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) etc.

La mutualisation avec les communes

Afin de piloter la politique de mutualisation, des réunions mensuelles réunissent le DGS de la CASA et les 16 DGS des communes membres.



Un exemple d'action phare de mutualisation concerne la mise en place des **points lectures** dès le début 2012 dans les communes de Châteauneuf, Opio et Saint-Paul de Vence. La CASA sera ainsi chargée du prêt des ouvrages, formation du personnel communal, maintenance, et financement du matériel informatique alors que les communes assureront la mise à disposition d'une salle et d'un agent communal pour la gestion du point lecture.

Les fonds de concours

La CASA attribue des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou l'amélioration d'équipements communaux (sportifs, culturels, scolaires etc.).

2) Transversalité avec d'autres territoires

Parce que la CASA présente des problématiques communes avec les territoires voisins, des approches communes ont été menées afin d'apporter plus de cohérence aux actions. On peut citer par exemple:

- o Les **commandes mutualisées** avec d'autres communautés d'agglomération, par exemple dans le cadre de la réalisation de la cartographie du bruit et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), du Plan Climat Energie Territorial (en partenariat avec Cannes, Grasse, Antibes et la CAPAP), du Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie, ou encore de la démarche d'INTERSCOT avec SCOT'OUEST. La mutualisation d'un guide éco-construire avec la CAPAP peut également être citée.
- o La création de la « **Carte Azur** » entre les 3 réseaux partenaires : Envibus, Lignes d'Azur et la CAM (Compagnie des Autobus de Monaco).
- o **L'adhérence au site internet** www.ceparou06.fr (SYMITAM) qui permet aux personnes de pouvoir calculer leur trajet sur l'ensemble des trajets en bus et en tramway de Sophia Antipolis à Monaco. Toutes les autorités organisatrices (CASA, CG06, NCA, Communauté de la Riviera Française, Sillages, SITP, Bus Warmer) sont tenues de renseigner au mieux la base de données de toutes les lignes urbaines pour permettre l'efficacité du système.
- o La mutualisation des bases de données des sites internet **Ottoetco** et **Equipage06** pour le covoiturage en partenariat avec le Conseil Général des Alpes Maritimes.
- o Sur certaines problématiques de **l'Habitat**, une mise en cohérence a été opérée pour harmoniser les différentes politiques de la CASA et celles des autres territoires (ex : définition des critères de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement avec Nice Côte d'Azur et les bailleurs sociaux).
- o L'élaboration participative du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur : concertation entre collectivités, services de l'Etat, partenaires, acteurs locaux, Conseil de Développement, qui élaborent des propositions à destination du Comité Syndical.

4. L'évaluation

a) L'évaluation en interne

Si la CASA ne possède pas à ce jour d'outil permettant d'évaluer le fonctionnement global de ses services, des évaluations sont réalisées pour certaines thématiques. Par exemple :

► le suivi de la consommation énergétique des véhicules et la traçabilité des styles de conduite

Suite à une **formation éco-conduite** donnée aux agents de la collecte des déchets en 2011, la CASA a décidé d'intégrer le critère « éco-conduite » aux primes accordées chaque année. Pour ce faire, elle utilise un outil pédagogique permettant une optimisation des styles de conduite, grâce à une traçabilité et une analyse précise des comportements de conduite. Ce logiciel permettra également d'évaluer la consommation avant/après la formation.



► le bilan éco-efficacité des bus

Une réflexion est en cours sur la réalisation du bilan éco-efficacité du réseau Envibus ligne par ligne permettant de quantifier de manière précise la valeur ajoutée du transport en commun d'un point de vue environnemental et de comparer ces performances avec un trajet en voiture.

► l'évaluation des coûts des services

La CASA a mis en place un **système innovant d'évaluation du coût réel de ses services** qui permet d'évaluer non seulement les coûts directs mais aussi les dépenses générées indirectement. Cet outil lui a valu **le prix de l'innovation financière 2011** décerné en septembre par l'AFIGESE (Association Finances Gestion Evaluation des Collectivités Territoriales) et la Lettre du Cadre Territorial.

b) L'évaluation des politiques et des actions menées sur le territoire

La CASA évalue les actions menées sur le territoire à travers plusieurs outils :

► **la réalisation d'enquêtes de satisfaction**

- o Une enquête a été réalisée au niveau de la collecte des déchets en 2008 pour mesurer la satisfaction des usagers. La qualité du service pour le ramassage des déchets a été particulièrement mise en valeur avec plus de 9 personnes sur 10 satisfaites.
- o En matière d'emploi et d'accompagnement des porteurs de projets, une enquête est réalisée tous les ans pour apprécier l'évolution du développement des entreprises nouvellement formées. Au total, 1500 porteurs de projets ont été soumis à l'enquête pour l'année 2011.
- o Des questionnaires de satisfaction ont également été distribués aux communes après la réalisation des diagnostics énergétiques de leurs bâtiments publics.

► **le suivi des demandes et réclamations des usagers**

La CASA, de par les services de proximité dont elle est en charge, côtoie chaque jour des milliers d'usagers notamment dans les domaines des transports en commun et de la collecte des déchets. En conséquence, un suivi des demandes des usagers a été mis en place dans chacun de ces deux services.

Pour la gestion des bus, le suivi et le traitement des réclamations des usagers s'effectue via le site internet, le téléphone, et les fiches qualité se trouvant dans les points de vente. En 2010, 2394 réclamations/suggestions/demandes d'informations ont été traitées.

Le suivi des demandes pour la collecte des déchets s'effectue via le numéro unique Envinet et les demandes sont répertoriées dans les fichiers de suivi.

► **l'évaluation de la performance des actions menées**

D'une manière générale, les politiques environnementales font l'objet d'une évaluation annuelle, avec un bilan des actions qui ont été menées. Par exemple, la Charte pour l'environnement et le développement durable, le PLEE, ou encore le nouveau PLH contiennent des fiches actions avec des indicateurs afin de mesurer la performance des actions conduites. Des tableaux de bord sont également utilisés pour mesurer la performance des actions notamment au niveau de la collecte des déchets (suivi de l'évolution de la quantité de déchets recyclables collectés, identification des points noirs de collecte etc...)

La mise en place comités de pilotage d'évaluation est un deuxième outil pour l'évaluation aux politiques menées. Ainsi en est-il pour le nouveau PLH avec l'organisation de comités techniques qui évalueront la politique menée, ou encore l'organisation d'un comité de pilotage unique chargé de l'évaluation annuelle de l'activité des antennes de justices.

5. L'amélioration continue

a) L'amélioration continue en interne

En interne, **la dématérialisation** des courriers entrants et des actes statutaires fait partie intégrante d'une stratégie d'amélioration continue. De plus, en matière de supports de communication, les informations dites « fixes » ont été dématérialisées via la mise en ligne de l'information sur internet (ex : site internet de la Carte LOL 16-25, Mobilis 06...). Par la suite, le nouveau site internet de la CASA www.casa-infos.fr centralisera l'ensemble des informations.

La stratégie d'amélioration continue passe également par une **révision des documents de planification** tels que le **SCOT** ou le **PLH**, compte-tenu des évolutions du contexte local et des modifications réglementaires nationales induites par le Grenelle de l'environnement. Alors que le nouveau PLH a été délibéré au Conseil Communautaire de décembre 2011, le SCOT est actuellement mis en révision afin d'intégrer notamment :

- o l'extension du périmètre de l'agglomération
- o le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- o le nouveau PLH
- o un volet environnemental avec notamment l'obligation de réaliser un PCET
- o les nouvelles réglementations économiques etc...

b) L'amélioration continue dans la conduite des politiques

► **Plusieurs actions en faveur d'une amélioration continue sont actuellement en projet :**

- o Délibération du Conseil Communautaire du 23 décembre 2011 : expérimentation d'une distribution gratuite de titres de transport à des usagers référents durant une période donnée, et ce afin d'avoir un retour concret sur les améliorations possibles en terme de fréquence, horaires et parcours des bus.
- o Réflexion menée pour **l'extension des consignes de tri** avec regroupement de toutes les matières plastiques dans un même bac jaune. La CASA s'est portée volontaire pour être un site pilote en partenariat avec Eco-Emballages. Démarrage de l'expérience en mars 2012 sur Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.
- o Optimisation du tri et amélioration de la qualité du service public dans la collecte des déchets :

- Obtention des **Trophées Eco-Emballages** en 2010 qui récompense les collectivités ayant mené à bien une démarche d'optimisation de leur collecte sélective.
- Obtention de la **Labellisation QualiTri** en 2010 qui souligne une dynamique de progrès sur 4 volets :
 - service à l'habitant : satisfaire les usagers et promouvoir les bonnes pratiques de la collecte sélective
 - Economie : maîtriser les coûts
 - Environnement : améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux
 - Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

► **Participation à des ateliers d'échanges expériences**

Afin d'améliorer ses actions, la CASA participe à des ateliers d'échanges d'expériences : Réseau rural PACA, Réunions de réseaux PCET, Réseaux PACA-Climat pour le PLEE etc...

► **Des innovations permanentes**

La CASA a développé un grand nombre de projets innovants sur son territoire, témoins de sa volonté de s'améliorer en matière de développement durable :

o En étant partenaire des trois projets européens de mobilité **Cybercar/Cybermove** en 2003/2005, **Citymobil** en 2008 et **CitynetMobil** en 2008/2011, la CASA affirme sa volonté de développer des moyens de transports en commun innovants, vecteurs d'une meilleure qualité de vie au sein des villes. Pour ces trois projets, les avantages sont multiples tant en termes de réduction des nuisances sonores, pollution de l'air, engorgement des rues et des chaussées, qui sont autant de facteurs de stress qui impactent la qualité de vie dans les zones urbaines. Dans le cadre des projets **Cybercar/Cybermove et CityNetMobil**, la CASA s'est d'ailleurs portée volontaire pour accueillir des manifestations démonstratives « Cybermove » et « La rue du futur » à Antibes, et faire essayer des véhicules « propres » et innovants aux populations.



- o **La Villa Thuret** : Projet de création d'un centre d'enseignement, de formation et d'expertise dédié au paysage, à la végétation et à l'écologie urbaine et périurbaine en milieu méditerranéen.



- o **Sophia Vision** : Sophia Vision 2020 dessine les grands axes de développement de la technopole pour les dix prochaines années.
- o **Projet SIG** : Actuellement sept directions de la CASA partagent et utilisent régulièrement le SIG communautaire. Très prochainement, ce dernier s'ouvrira aux services communaux. Il devrait bénéficier en particulier aux communes du nord de l'agglomération disposant de moins de ressources que celles du sud du territoire. Ce projet est une forme d'expression de la solidarité intercommunale inscrite dans le projet d'agglomération.



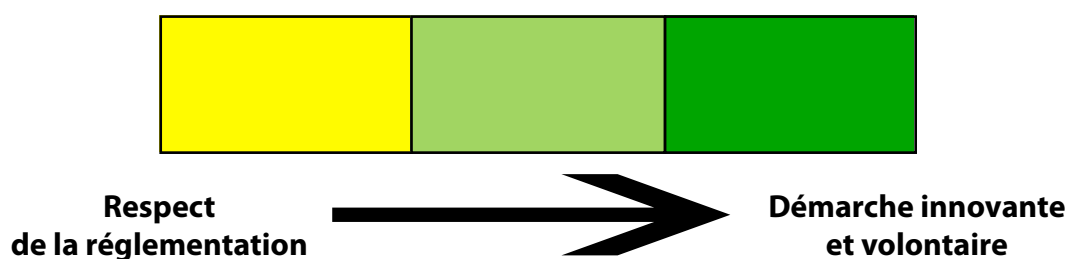
QUATRIÈME PARTIE

Évaluation sur la situation en matière de développement durable

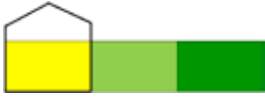
1. Évaluation de la conduite des politiques publiques
2. Évaluation du fonctionnement interne de la collectivité
3. Évaluation de la méthodologie

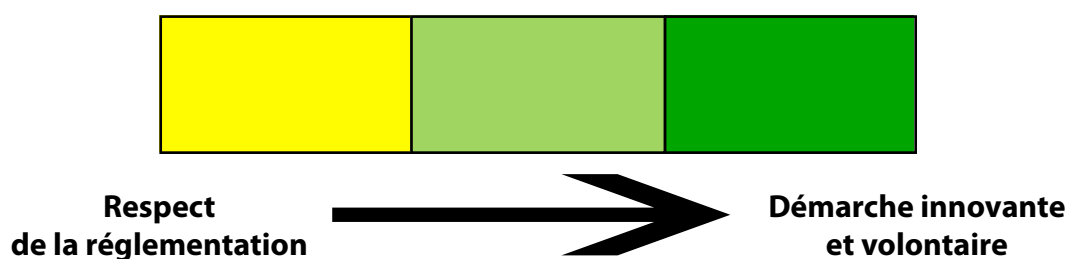
1. Évaluation de la conduite des politiques publiques

Domaine	Niveau de performance	Commentaires
Changement Climatique		Une politique énergétique volontariste et ambitieuse avec le PLEE et l'élaboration du PCET.
Cohésion sociale		De nombreuses actions mises en œuvre à tous les niveaux.
Biodiversité		Certaines actions en matière de biodiversité sont exemplaires, mais la prise en compte de cet aspect dans la conduite générale des projets reste limitée.
Epanouissement		Des actions concrètes et efficaces.
Consommation / Production responsables		Peu d'actions réalisées dans le domaine de l'agriculture car la politique agricole démarre à peine.



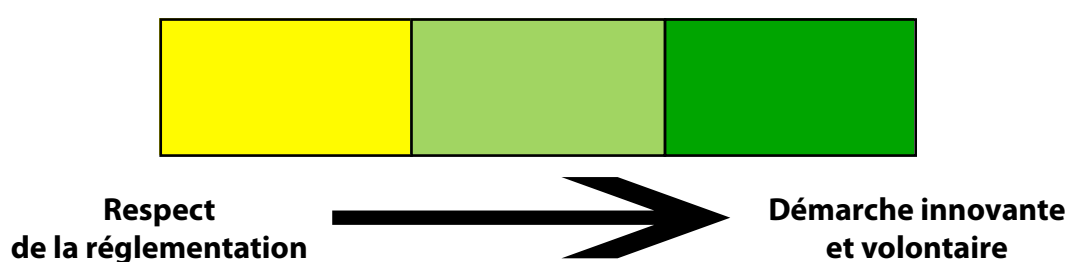
2. Évaluation du fonctionnement interne de la collectivité

Domaine	Niveau de performance	Commentaires
Ressources humaines / Développement emploi		Certaines actions sont exemplaires (17 ACMO), mais le taux d'emploi des personnes handicapées est faible.
Commande publique		Une action exemplaire avec la formalisation des clauses sociales dans la commande publique. Démarche pour l'intégration des clauses environnementales et la notion de « coût global » à engager.
Gestion du patrimoine		Des efforts réalisés sur l'intégration de normes HQE dans la construction et la réhabilitation des équipements communautaires. Une démarche sur la Qualité Environnementale du Bâti (QEB) a été initiée.
Finances publiques		Réflexion développement durable en amont de l'allocation des budgets à intégrer.



3. Évaluation de la méthodologie

Domaine	Niveau de performance	Commentaires
Pilotage		Pilotage développement durable à engager sur les 40 plus gros projets CASA.
Participation des acteurs		La participation des citoyens s'effectue en appui des politiques de proximité mises en place dans les communes.
Transversalité		A ce jour, le travail en mode projet concerne essentiellement les projets d'envergure. Faible prise en compte des 5 finalités du développement durable dans la conduite des projets.
Evaluation		Une évaluation globale des politiques et des actions à initialiser.
Amélioration continue		Pas de politique formalisée d'amélioration continue.





Conclusion

Ce rapport fait clairement ressortir la mise en place d'actions exemplaires par la Communauté d'Agglomération en matière de développement durable.

De nombreuses actions et politiques publiques menées sur le territoire répondent ainsi aux cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la cohésion sociale et la solidarité, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement des êtres humains ainsi que les modes de production et de consommation responsables.

Si, à travers ce rapport, notre ECPI a pu prendre conscience de ses points forts, il reste néanmoins une marge de progression importante dans l'intégration des objectifs de développement durable, notamment au niveau de la méthodologie utilisée dans la conduite des projets. Le pilotage interne des projets notamment, doit davantage prendre en compte la dimension développement durable, et il serait intéressant d'initialiser une démarche d'évaluation globale des politiques et actions CASA.

La participation du public et la démocratie de proximité, en revanche, ne requièrent pas « d'outils CASA » spécifiques. Cela étant, la CASA doit pouvoir être mobilisée par les communes dans le cadre des conseils de quartier.



Glossaire

- ACMO** : Agent chargé de mise en œuvre
- ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- AFIGESE** : Association Finances Gestion Evaluation des Collectivités Territoriales
- CAF** : Caisse des Allocations Familiales
- CAM** : Compagnie des Autobus de Monaco
- CAP** : Commission Administrative paritaire
- CAPAP** : Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- CASA** : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- CBS** : Cartes de Bruit Stratégiques
- CCAS** : Caisse Centrale des Activités Sociales
- CCAPH** : Commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDAD** : Conseil départemental de l'accès au droit
- CDD** : Conseil de Développement
- CG** : Conseil Général
- CHS** : Comité d'Hygiène et de sécurité
- CIDF** : Centre d'Information des Droits des Femmes
- CIVIS** : contrat d'insertion dans la vie sociale
- CLSPD** : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CMIEU** : Chantiers Mobiles d'insertion par l'écologie Urbaine
- CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- CSR** : Combustibles Solides de Récupération
- CTP** : Comité Technique Paritaire
- CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- CSTB** : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- CUI** : Contrat Unique d'insertion
- DGA** : Directeur Général Adjoint
- DGS** : Directeur Général des Services
- DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- EIE** : Espace Info Energie
- FART** : Fond d'Aide à la Rénovation Thermique



FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FJT : foyer de jeunes travailleurs
GES : Gaz à effet de serre
GMF : Garantie Mutuelle des Fonctionnaires
HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité
HLM : Habitation à loyer modéré
HPE : Haute Performance Environnementale
IAE : Insertion par l'Activité Economique
LPO : La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
MJC : Maisons des jeunes et de la culture
ODLS : Observatoire de la demande de Logement Social
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial
PCET : Plan Climat Energie Territoire
PCS : Plan communal de sauvegarde
PDA : Plan Déplacement Administration
PDU : Plan de déplacements urbains
PGDM : Personnes en Grandes Difficultés de Mobilité
PJJ : Protection judiciaire de la Jeunesse
PLEE : Plan Local Energie Environnement
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
PPBE : Plan de prévention du bruit de l'environnement
SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'accession à la Propriété
SAE : Système d'Aide à l'exploitation
SAIV : Système d'Aide à l'Information des Voyageurs
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIAO : Système Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIAQUEBA : Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents



SIG : Système d'Information Géographique

SITP : Syndicat Intercommunal des Transports Publics

SIVL : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup

SPIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation

SYMITAM : Syndicat Mixte des Alpes Maritimes

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

TGI : Tribunal de Grande Instance

TIG : Travail d'Intérêt Général